N°711 - Vendredi 27 novembre 2026

VIENNE HEBDO

1 rue François Prat - 86000 Poitiers — 05 49 61 17 35 — district@foot86.fff.fr — http://foot86.fff.fr



APPELS À CANDIDATURE

Le District de la Vienne de Football lance plusieurs appels à candidature pour l'organisation des manifestations de fin de saison.

Plus d'infos page 3

LE 30 NOVEMBRE

Date limite pour nous renvoyer :

- Les organigrammes
- Les défis sportifs
- les engagements Futsal

Plus d'infos page 6

MATINALE TECHNIQUE DE L'AEF

La matinée technique de l'AEF se déroulera le samedi 19/12 (lieu à confirmer) animé par Emmanuel VANDENBULCKE, Conseiller Technique National

Plus d'infos page 22

PARTENAIRE

ANCELIN
CITEOS

SOMMAIRE

Partenaires.....p2
Avis aux clubs.....p3
Avis aux éducateurs.....p22
PV Commission Sportive.....p27
PV Commission Jeunes.....p29
PV Commission Jeunes.....p34
PV Commission Arbitrage.....p43
PV Commission Litiges et Contentieux.....p44
Informations diverses.....p48

AGENDA DE LA SEMAINE

Mardi 1er décembre
- Commission des Jeunes

Mercredi 2 décembre
- Commission Sportive

Jeudi 3 décembre
- Commission de Discipline

Vendredi 4 décembre
- Groupe de travail compétitions féminines

Samedi 5 décembre
- FIA

PARTENAIRES

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études
Bureau d'études →



Eclairage public et sportif
Eclairage public et sportif →



Mise en valeur du patrimoine
Mise en valeur du patrimoine →

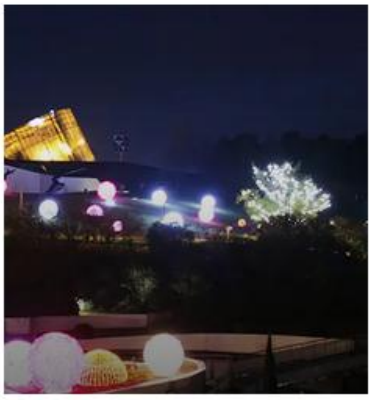

Illuminations festives
Illuminations festives →

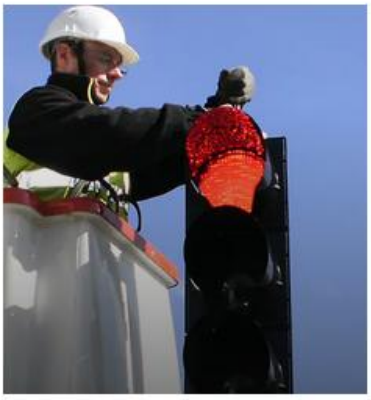

Equipements Urbains Dynamiques
Equipements Urbains Dynamiques →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique
Infrastructure de recharge de véhicule électrique →

Pour accéder à leur site : https://www.ancelinreseaux.fr/

CALENDRIER GÉNÉRAL – SAISON 2026/2027

TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GENERAL MIS A JOUR (09-10-2026)

APPELS À CANDIDATURE – MANIFESTATIONS DE FIN DE SAISON

Le District de la Vienne de Football lance plusieurs appels à candidature pour l'organisation des manifestations de fin de saison.
Les clubs intéressés doivent transmettre leur dossier par la messagerie officielle pour le :

lundi 4 janvier 2027

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Date : samedi 20 mars 2027

Le club candidat doit disposer, sur le même site :
- de 2 terrains à 11 de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- d'un autre ½ terrain ou plaine de jeux pour l'échauffement et/ou ateliers
- de 4 vestiaires minimum, 6 ou plus de préférence (16 équipes garçons et 8 équipes filles)
- de vestiaires arbitres
- d'un lieu pour l'organisation du quizz PEF (capacité d'accueil : 100 personnes minimum)
- d'une salle pour l'organisation

FINALES DES CHALLENGES JEUNES (DANSAC, CHALLENGES ET CONSOLANTES - CATÉGORIES U13, U15, U17 et U18)

Date : samedi 15 mai 2027 (sous réserve du bon déroulement des compétitions) Le club candidat

doit disposer, sur le même site :
- de 2 terrains à 11, de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- de 4 vestiaires minimum, ou plus de préférence (8 équipes le matin + arbitres)
- d'une salle pour l'organisation

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS

Date : samedi 22 mai 2027

Le club candidat doit disposer, sur le même site :
- de 3 terrains à 11 de bonne qualité + une plaine de jeu
- d'une salle pour l'organisation

FINALES DES COUPES SENIORS

Date : samedi 29 mai 2027 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :
- de 2 terrains à 11 au minimum, de bonne qualité, dans une enceinte fermée
- d'un autre terrain pour l'échauffement ou à minima plaine de jeu

- d'un éclairage homologué
- de 4 vestiaires joueurs minimum, 6 idéalement
- de 2 vestiaires arbitres si possible
- d'une tribune
- d'une salle pour l'organisation
- d'un lieu pour la collation des équipes
-

FINALES DES COUPES DU POITOU FÉMININES + REUNION DES CLUBS FÉMININS

Date : samedi 5 juin 2027

Le club candidat doit disposer :

- d'une salle pouvant accueillir 70 à 100 personnes, permettant la vidéoprojection (pour la réunion organisée le matin)
- d'un terrain à 11 et d'un terrain à 8, de bonne qualité,
- d'un terrain pour l'échauffement (avec buts à 8)
- de 4 vestiaires joueuses minimum
- de 2 vestiaires arbitres
- d'une salle pour l'organisation
- d'un lieu pour la collation des équipes

TROPHÉES DES CHAMPIONS SENIORS

Date : samedi 12 juin 2027 (sous réserve du bon déroulement des compétitions).

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 au minimum, de bonne qualité,
- d'un autre terrain pour l'échauffement ou à minima plaine de jeu
- d'un éclairage homologué
- de 4 vestiaires joueurs minimum, 6 idéalement
- de 2 vestiaires arbitres si possible
- d'une tribune
- d'une salle pour l'organisation
- d'un lieu pour la collation des équipes

APPELS À CANDIDATURE – FFF

La Fédération Française de Football lance deux appels à candidatures pour participer à des tournois nationaux organisés au Centre National du Football, à Clairefontaine, en mars et mai 2027.

Football à 8 - U14-U15 mixte
19 et 20 mars 2027 – Clairefontaine
Un tournoi de football à 8 pour promouvoir le respect, la tolérance et la solidarité, et sensibiliser les jeunes à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations.

- 5 joueurs et 5 joueuses
- 1 chef de délégation
- 1 représentant du club (salarié ou élu)

Parité obligatoire au sein de l'équipe.

Football à 8 - Seniors mixte
21 et 22 mai 2027 – Clairefontaine
Un événement sportif pour promouvoir la diversité et l'inclusion, lutter contre les LGBTphobies et rappeler que le football doit être accessible à toutes et tous.

- 5 joueurs et 5 joueuses
- 1 chef de délégation
- 1 représentant du club ou de la Ligue

Parité obligatoire au sein de l'équipe.

EN SAVOIR PLUS

UTILISATION DE LA FMI

En ce début de saison 2026-2027, vous trouverez ci-dessous quelques rappels de la Fédération Française de Football en matière d'usage de la FMI.

1. Version

Nous vous rappelons que **la version FMI 5.0.17** est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter.

Aide à l'installation : FAQ FMI

2. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

La case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve

- **Paramètres à vérifier :**
  - Type de Profil
  - Gestionnaire feuille de match informatisée
  - Équipes affectées :

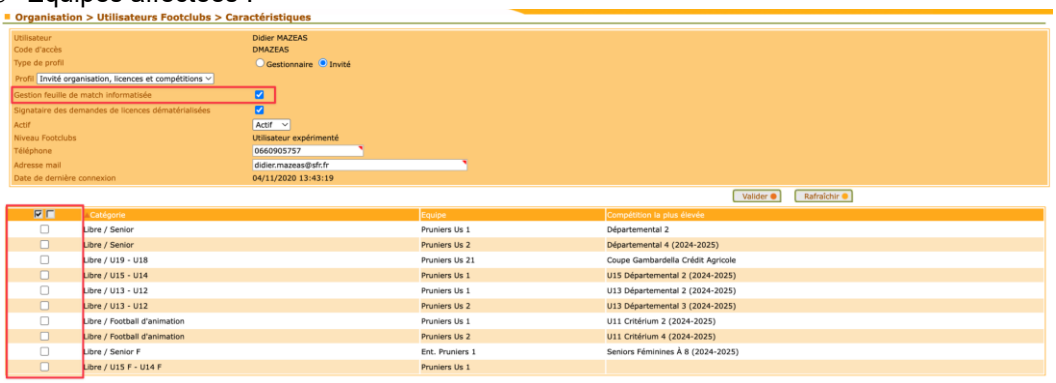

3. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (https://fmi.fff.fr) **UNIQUEMENT.**

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
  - **Pour les matchs du samedi :** dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du dimanche :** dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi :** à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche :** à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

Seuls les matchs à domicile apparaissent sur la tablette avec la nouvelle version.

UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2026

1/ Les organigrammes

Pour vous aider dans l'organisation et la structuration de votre association, nous vous proposons un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Nous vous remercions de compléter l'organigramme (lien ci-dessous) et de nous le retourner par mail au District de la Vienne de Football (district@foot86.fff.fr) **avant le 30 novembre prochain**.

Organigramme : https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/1f85b19c8ef0baefe563c9571fb6fc98.pdf

2/ Les Défis sportifs

Ils sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré. Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite. La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances
Présentation générale : https://urls.fr/YmgEDc
Barèmes : https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/bc15703e5207a5535ad7d57c4a481ca9.pdf
Fiches résultats : https://urls.fr/cA31yr

Ils sont à retourner pour le **lundi 30 novembre 2026.**

FORMATIONS ARBITRE DE CLUB

Voici la dernière date proposée pour la formation arbitre de club :

- **Vendredi 22 janvier 2027 au siège du District de la Vienne de Football** – de **19h à 20h30**

Lien d'inscription : https://forms.gle/LPUQbVjzfeR7vjqv9

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRE

La deuxième formation initiale d'arbitre à Poitiers se déroulera les 28, 29 novembre et 5 décembre prochains.
Il reste encore une quinzaine de places.
N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur ce lien :https://www.malfna.fr/formations-darbitres/

AVIS AUX CLUBS

LISTING ARBITRES DE CLUB

Examen valable deux ans à partir de la date de formation -
sous réserve d'être licencié(e) dirigeant(e) sur la saison 2026-2027

Nom	Prénom	Licence	Club	Date de début	Date de fin
BRACONNIER	MICKAEL	2543325802	O. MOUTERRE SILLY	12/11/2025	12/11/2027
GUILLEBAULT	DANIEL	1100394858	AM.S. ST LEGER MONTBRILLAIS	12/11/2025	12/11/2027
HOUDAYER	ROMUALD	1172412669	U.S. BEUXES	12/11/2025	12/11/2027
LANGE	DAVID	1182428180	U.S. BEUXES	12/11/2025	12/11/2027
LANGLOIS	MEHDI	2545503133	O. MOUTERRE SILLY	12/11/2025	12/11/2027
LOULERGUE	GEOFFREY	1152423184	U.S. BEUXES	12/11/2025	12/11/2027
VINEE	LOIC	1172420745	U.S. BEUXES	12/11/2025	12/11/2027
BROUSSARD	GUILLAUME	1119308047	J.S. NIEUIL L'ESPOIR	14/11/2025	14/11/2027
BRUNET	CLEO	2543119332	F.C. FLEURE	14/11/2025	14/11/2027
CAILLAUD	MAXIME	2545374426	J.S. NIEUIL L'ESPOIR	14/11/2025	14/11/2027
CHAKA	RAYINYAN	9603911606	C.S. CHATAIN	14/11/2025	14/11/2027
DARTHOUT	SALOME	2546437432	F.C. FLEURE	14/11/2025	14/11/2027
GOUPIL	VALENTIN	1192413256	U.S. LA CHAPELLE VIVIERS	14/11/2025	14/11/2027
GRIMAUD	SEBASTIEN	1110643600	J.S. NIEUIL L'ESPOIR	14/11/2025	14/11/2027
GUIGNER	LAURENT	1129323718	J.S. NIEUIL L'ESPOIR	14/11/2025	14/11/2027
MARECHAL	ERIC	1000030046	U.S. VILLENEUVE CHAUVIGNY	14/11/2025	14/11/2027
MARIANO	GREGORY	1129340957	F. C. VALENCE EN POITOU - COUHE	14/11/2025	14/11/2027
MOINE	SIMON	1102437823	FOOTBALL CLUB SMARVES ITEUIL	14/11/2025	14/11/2027
PENNETAULT	MARIO	2543318254	BEL AIR ROCS O.C. POITIERS	14/11/2025	14/11/2027
PEYRAT	BORIS	1132427001	U.S. LA CHAPELLE VIVIERS	14/11/2025	14/11/2027
RENON	ROMAIN	1129338721	BEL AIR ROCS O.C. POITIERS	14/11/2025	14/11/2027
RINAUD	THIERRY	2543934649	F. C. VALENCE EN POITOU - COUHE	14/11/2025	14/11/2027
RIVAUD	PASCAL	1132426873	F. C. VALENCE EN POITOU - COUHE	14/11/2025	14/11/2027
BIRON	DOMINIQUE	1110339108	C.S. CHATAIN	17/11/2025	17/11/2027
BONNIN	JEREMY	2543464237	CROUTELLE FOOTBALL CLUB	17/11/2025	17/11/2027
CHALIFOUR	JEROME	1110339581	ESPE.C. ADRIERS	17/11/2025	17/11/2027
CORNEAU	THIERRY	1152415884	ET. S. LA PALLU	17/11/2025	17/11/2027
DEMOULIN	AURELIEN	1192415633	ANTRAN S.L	17/11/2025	17/11/2027
FEISTL	YOANN	2545989826	F.C. ST REMY S/CREUSE	17/11/2025	17/11/2027
GAUD	JEAN-LOUIS	2543326321	A.S. VOUNEUIL S/VIENNE	17/11/2025	17/11/2027
GUERAUD	JEAN-MARIE	1110343462	FOOTBALL CLUB VALLÉE DU SALLERON	17/11/2025	17/11/2027
GUERAUD	TONY	1182428831	FOOTBALL CLUB VALLÉE DU SALLERON	17/11/2025	17/11/2027
PELTIER	FLAVIEN	2545945219	S.L. CENON S/VIENNE	17/11/2025	17/11/2027
PICHON	JEROME	1122460601	C.S. NAINTRE	17/11/2025	17/11/2027
PLANCKEEL	CYRIL	1119301597	FOOTBALL CLUB VALLÉE DU SALLERON	17/11/2025	17/11/2027
ROCHER	PATRICE	2544443690	PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY F. C	17/11/2025	17/11/2027
SELLEBRAN	PIERRE	1129343775	ESPE.C. ADRIERS	17/11/2025	17/11/2027
TRICAUD	MICKAEL	1129324809	ESPE.C. ADRIERS	17/11/2025	17/11/2027
BEGUIER	EMMANUEL	1100390056	A.S. BLANZAY	23/01/2026	23/01/2028
BLONDEL	JACKY	1132413181	ANTRAN S.L	23/01/2026	23/01/2028
BOUCHET	REGIS	2545417883	O. CLUB SOMMIERES ST ROMAIN	23/01/2026	23/01/2028
CUPIDON	VINCENT	9605515779	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS	23/01/2026	23/01/2028
DAVID	YANNICK	1110737434	U.S. FRATERNELLE HAIMS	23/01/2026	23/01/2028
DUMIOT	CORENTIN	2547623517	FOOTBALL CLUB DES 3 VALLÉES 86	23/01/2026	23/01/2028
GRIMAUD	LOIC	1109309484	A.S. BLANZAY	23/01/2026	23/01/2028
GUERINEAU	GERARD	1190360793	FOOTBALL CLUB SMARVES ITEUIL	23/01/2026	23/01/2028
HUBERT	JEAN NOEL	1199242480	A.S. JOUHET PINDRAY	23/01/2026	23/01/2028
KONAYAO	SERGE	2547962718	F.C. JARDRES	23/01/2026	23/01/2028
LADJADJ	NICOLAS	710868772	F.C. JARDRES	23/01/2026	23/01/2028
PISSARD	NICOLAS	1129344063	F.C. SAVIGNE	23/01/2026	23/01/2028
TAVARES SEMEDO	JOSE MANUEL	2544347767	FOOTBALL CLUB DES 3 VALLÉES 86	23/01/2026	23/01/2028
THIMON	SEBASTIEN	1102434974	U.S. AVANTON	23/01/2026	23/01/2028
ADAM	SAMUEL	1129331475	A.S. QUINCAY	02/11/2026	02/11/2028
ANDRIEU	ANTOINE	2287726414	A.S. QUINCAY	02/11/2026	02/11/2028
BERTHOMMIERE	MATHIS	2544591860	A.S. QUINCAY	02/11/2026	02/11/2028
BONIN	OLIVIER	1152417170	ENT.S. VENDELOGNE	02/11/2026	02/11/2028

AVIS AUX CLUBS

COUREAU	CEDRIC	2546549806	CROUTELLE FOOTBALL CLUB	02/11/2026	02/11/2028
GABORIT	CYRIL	1110705554	C.A. NEUVILLE	02/11/2026	02/11/2028
MORILLON	NOAH	2546035491	A.S. QUINCAY	02/11/2026	02/11/2028
AIGRIN	CHRISTOPHE	2543050033	FOOTBALL CLUB DES 3 VALLÉES 86	05/11/2026	05/11/2028
BERNARDEAU	WILLIAM	1132429638	ENT. S. BRION ST SECONDIN	05/11/2026	05/11/2028
BONVARLET	DAMIEN	2468317561	STE S. SILLARS	05/11/2026	05/11/2028
BONVARLET	LAURENT	2427614320	STE S. SILLARS	05/11/2026	05/11/2028
BRANCHEREAU	VALERIE	1110082585	AMIS S. QUEAUX MOUSSAC	05/11/2026	05/11/2028
CHARDAT	CHRISTOPHE	1110735917	AS PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR	05/11/2026	05/11/2028
CHAUSSY	SYLVAIN	1920701209	AMIS S. QUEAUX MOUSSAC	05/11/2026	05/11/2028
DALLEAU	MAXENCE	2547491279	AS DIENNE	05/11/2026	05/11/2028
DALLEAU	MICKAEL	9605265965	AMICALE SPORTIVE DIENNEENNE	05/11/2026	05/11/2028
DELARUE	AUDRIC	1122465991	ENT. SAINT MAURICE GENCAY	05/11/2026	05/11/2028
FAUGEROUX	DAVID	1129330327	U.S. AVAILLES LIMOUZINE	05/11/2026	05/11/2028
JALLET	WILSON	9605758793	ENT. SAINT MAURICE GENCAY	05/11/2026	05/11/2028
LE POCHAT	JESSY	1122462411	ENT. SAINT MAURICE GENCAY	05/11/2026	05/11/2028
MAMES	SEBASTIEN	1129327528	AMICALE SPORTIVE DIENNEENNE	05/11/2026	05/11/2028
MARCHAND	JOHN	1100932389	ENT. S. BRION ST SECONDIN	05/11/2026	05/11/2028
MASSE	MICHEL	2543323805	AMIS S. QUEAUX MOUSSAC	05/11/2026	05/11/2028
MONTIER	TOM	2547787087	ENT. S. BRION ST SECONDIN	05/11/2026	05/11/2028
TURBEAU	BAPTISTE	2547899954	FOOTBALL CLUB DES 3 VALLÉES 86	05/11/2026	05/11/2028
TURBEAU	BENOIT	1100782425	FOOTBALL CLUB DES 3 VALLÉES 86	05/11/2026	05/11/2028
TURBEAU	FREDERIC	100782428	FOOTBALL CLUB DES 3 VALLÉES 86	05/11/2026	05/11/2028
BODIN	MELVIN	2545522705	UCSE	19/11/2026	19/11/2028
BROUARD	TEDDY	2543579634	AS SENILLE ST SAUVEUR	19/11/2026	19/11/2028
COQUELIN	ROMAIN	2388043730	U.S.AM. BONNEUIL MATOURS	19/11/2026	19/11/2028
GAUDRON	MATHIEU	9604461815	PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY F. C.	19/11/2026	19/11/2028
MEUNIER	TOM	2545589138	UCSE	19/11/2026	19/11/2028
NICOLLEAU	SABRINA	1100146123	ES LA PALLU	19/11/2026	19/11/2028
POUPIN	CLAUDE	1129318287	ESPERANCE D'AVAILLES EN CHATELLERAULT	19/11/2026	19/11/2028
RATOUIT	JORDAN	2543691125	PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY F. C.	19/11/2026	19/11/2028
RIBREAU	PATRICE	1132431104	U.S. LES ORMES	19/11/2026	19/11/2028
ROBINEAU	SEBASTIEN	1011187648	FOOTBALL CLUB DE BUXEUIL	19/11/2026	19/11/2028
SEGUIN	JEAN-FRANÇOIS	9604361496	FOOTBALL CLUB DE BUXEUIL	19/11/2026	19/11/2028

Que dit le règlement ?

1/ En cas d'absence de l'arbitre officiel désigné pour la rencontre, la priorité de désignation est la suivante :

a. Un arbitre officiel présent

Si plusieurs de ces arbitres sont présents, cette priorité est donnée à celui qui n'appartient pas aux clubs en présence ou aux clubs composant une entente ou un groupement dont fait partie son club d'appartenance.

Si plusieurs de ces arbitres remplissent ces conditions, celui qui évolue dans la catégorie la plus élevée aura la priorité.

S'ils sont de même niveau, ils seront départagés par un tirage au sort

b. Les clubs en présence présentent chacun un « arbitre de club » (ex capacitaire ou auxiliaire) muni de sa licence dématérialisée (ou l'extraction du listing) comportant le cachet, un tirage au sort désigne celui devant diriger la rencontre.

Si un seul arbitre possède sa licence, il dirige la rencontre.

c. **A défaut**, chaque club présente un licencié muni de sa licence.

Un tirage au sort désignera le licencié devant diriger la rencontre.

Au cas où un club ne peut présenter de candidat arbitre ou arbitre assistant, il est tenu d'accepter ceux présentés par le club adverse.

Sous réserve de pouvoir présenter sa licence dirigeant (dématérialisée ou sous forme d'extraction) sur la saison 2026-2027, **les licenciés composant cette liste, faisant foi si besoin, sont prioritaires pour officier conformément au règlement ci-dessus.**

AVIS AUX CLUBS

ENGAGEMENTS ÉQUIPES FÉMININES PHASE 2

Le pôle 79/86 vous informe que dans le cadre de la préparation des calendriers de la 2ème phase, des compétitions féminines gérées par le District des Deux Sèvres et par le District de la Vienne toutes les demandes de modifications devront être communiquées avant **le dimanche 13 décembre 2026 par mail.**

Sont notamment concernées les modifications suivantes :

- Ajout ou retrait d'une équipe ;
- Changement d'installation sportive ;
- Toute autre modification relative à l'engagement ou à l'organisation des équipes.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces échéances afin de permettre à la Commission de préparer au mieux la seconde phase des compétitions.
Nous comptons sur votre collaboration et votre réactivité.

PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F

Depuis plusieurs années, le District de la Vienne met en place des plateaux U6-U10 100% féminin.
Ci-dessous les plateaux déjà effectués ainsi que ceux à venir.



FUTSAL JEUNES

Dans le cadre du développement de la pratique Futsal, et pour faire suite aux informations données aux réunions de secteurs, le District de la Vienne propose de nouveau cette pratique à toutes les catégories de jeunes (garçons et filles).

Vous trouverez ci-dessous les principales informations par catégorie. Chaque équipe engagée se verra attribuer au minimum deux créneaux de pratique.
Je vous rappelle qu'un droit d'engagement de 5€ par club et par catégorie sera prélevé en cas d'inscription et la nécessité que les pratiquants disposent d'une licence Futsal (comme évoqué par le Président du District lors des réunions de secteur).

Pour les clubs intéressés, nous vous remercions de vous engager sur FAL pour le lundi 30 novembre 2026 au plus tard. A toutes fins utiles, vous trouverez en pièce jointe la procédure d'engagement sur FAL.

Nous vous communiquons un planning **prévisionnel** qui pourra être modifié en fonction des engagements par catégorie.
Pour information :

- Dans la mesure du possible, les U11 joueront le matin et les autres catégories l'après-midi (tout dépendra des créneaux obtenus).
- Attention : le premier tour du Critérium U13 du 9 janvier pourra se jouer le matin.

Tableau prévisionnel, sous réserve du nombre d'équipes engagées :

	Engagement		Qui	9-janv.	16-janv.	23-janv.	30-janv.	06-févr.	13-févr.	20-févr.	27-févr.
	Obligatoire	Libre									
U11 FL	X		Equipe 1	T1	T2	R	T3	T4	R		F
U11F FL		X	Equipe 1			T1		T2	R		F
U6-U8F et U9-U10F		X	Toutes les équipes				1		2		
U13F		X	Toutes les équipes	1	2	R		R	R		F
U15F		X	Toutes les équipes	1	2	R			R		F
U18F		X	Toutes les équipes	1	2	R			R		F
U7		X	Max 2 équipes			1	2	3	4		
U9		X	Max 2 équipes			1	2	3	4		
U11		X	Max 2 éq. réserves			1	2	3	4		
U13		X	Max 2 équipes	1	2	3			R		F
U15		X	Max 2 équipes	1	2	3			R		F
U18		X	Max 2 équipes	1	2	3			R		F

Challenge Fétis-Lahitte U11 et U11F (compétitions officielles)
Le Challenge Fétis-Lahitte est reconduit cette saison par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. La phase départementale se déroulera du samedi 9 janvier (1er tour) au samedi 27 février (finale).

- **Challenge Fétis-Lahitte U11 (engagement obligatoire)**

La participation d'une équipe par club est obligatoire pour cette compétition (47 équipes).
Aucune démarche sur Footclubs / FAL n'est à effectuer.

Dates : les 9, 16, 30 janvier ainsi que le 6 février 2027 (rattrapage le 23 janvier +13 février) + journée "Finale" le 27 février

- **Challenge Fétis-Lahitte U11F**

Comme la saison dernière, la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine a fait le choix de proposer ce challenge à la catégorie U11F (comme chez les garçons).
N'ayant pas cette catégorie dans notre offre de pratique, tous les clubs ayant un nombre de licenciées suffisant (3 U9F - U10F et U11F – 5 joueuses minimum) ont été pré-engagés sur FAL pour participer à cette compétition.
Précision importante : **il n'y aura pas de compétition Futsal U13F en même temps que les U11F.**
Vous aurez donc la possibilité de vous inscrire en U11F et U13F (en faisant jouer pour ceux qui le souhaitent 3 joueuses U11F max en U13F)
Pour ceux qui le souhaitent, **merci de valider l'inscription en donnant votre accord sur FAL**.

Dates : les 23 janvier et 6 février (+ rattrapage le 13 février) + journée "Finale" le 27 février

Catégorie U13F, U15F et U18F
L'engagement est **facultatif**, avec la possibilité d'inscrire 2 équipes par catégorie au maximum :
- Equipe U13F (joueuses U13F + U12F + 3U11F maximum),
- Equipe U15F (joueuses U15F + U14F+ 3 U13F maximum),
- Equipe U18F (joueuses U18F + U17F + U16F)

Pour ceux qui le souhaitent, **merci d'engager la ou les équipe(s) sur FAL**.

Dates : les 9 et 16 et janvier 2027 (+ rattrapage le 23 janvier et/ou les 6 et 13 février) + journée "Finale" le 27 février.
Précision importante : **il n'y aura pas de compétition Futsal U13F en même temps que les U11F.**
Vous aurez donc la possibilité de vous inscrire en U11F et U13F (en faisant jouer pour ceux qui le souhaitent 3 joueuses U11F max en U13F)

Attention les Coupes ou le championnat seront prioritaires en cas de report de match.

Catégorie U13, U15 et U18
L'engagement est **facultatif**, avec la possibilité d'inscrire 2 équipes par catégorie au maximum :
- Equipe U13 (joueurs U13 + U12 + 3 U11 maximum),
- Equipe U15 (joueurs U15 + U14 + 3 U13 maximum),
- Equipe U18 (joueurs U18 + U17 + U16). Pas de U15

Pour ceux qui le souhaitent, **merci d'engager la ou les équipe(s) sur FAL**.

Dates : les 9, 16 et 23 janvier 2027 (+ rattrapage 13 février) + journée "Finale" le 27 février
Attention les challenges/Coupes ou le championnat seront prioritaires en cas de report de match.

Plateaux amicaux U11 (en dehors du Fétis-Lahitte) : Futsal U11
L'engagement est **facultatif**, avec la possibilité d'inscrire 2 équipes réserves au maximum.
Les équipes premières éliminées au 1er tour du Fétis Lahitte seront reversées pour au minimum 1 plateau amical (pas d'engagement nécessaire)
Pour ceux qui souhaitent inscrire des équipes réserves, **merci de l' (les) engager sur FAL**.

Dates : les 23 et 30 janvier, 6 et 13 février 2027 (participation sur 2 dates minimum pour les équipes réserves - 1 pour les équipes premières)

Catégories U7-U9 :
L'engagement est **facultatif**, avec la possibilité d'inscrire 2 équipes par catégorie.
Pour ceux qui le souhaitent, **merci d'engager la catégorie sur FAL** (un engagement par catégorie par club).
Pour le nombre d'équipes, **il faudra communiquer début janvier à votre responsable de secteur le nombre d'équipes par catégorie (max 2 équipes par club et par catégorie pour le moment)**

Dates : les 23 et 30 janvier, 6 et 13 février 2027 (participation sur 2 dates minimum)

Catégories U6F/U8F - U9F/U10F :
L'engagement est **facultatif**, avec la possibilité d'inscrire 2 équipes par catégorie.
Pour ceux qui le souhaitent, **merci d'engager la catégorie sur FAL** (un engagement par catégorie par club).

Dates : les 30 janvier et 13 février 2027

AVIS AUX CLUBS

Tableaux des équipes engagées arrêtés au vendredi 27 novembre : 15h00

FUTSAL FÉMININES

ÉQUIPES ENGAGÉES	U6-U10F	U11F	U13F	U15F	U18F
Buxerolles / Vouneuil		1		2	
Châtellerault FC		pré-engagé			
Châtellerault SO					
GJ 3 Vallées 86		1	1		
GJ Antoigné Ingrandes			1		
GJ Avenir 86		pré-engagé			
GJ Sud Haut Poitou		pré-engagé	1		
GJ Vallée des Légendes					
GJ VVM Chauvigny			1	1	
Jaunay Marigny					
La Chapelle Bâton		pré-engagé			
Loudun		pré-engagé			
Lusignan	1	1			
Montmorillon			1		1
Neuville		1	2	1	1
Nieuil l'Espoir		pré-engagé			
Poitiers 3 Cités		pré-engagé			
Poitiers ASAC		pré-engagé			
Saulgé					
Stade Poitevin		1			

AVIS AUX CLUBS

FUTSAL MASCULINS

ÉQUIPES ENGAGÉES	U6-U7M	U8-U9M	U11M		U13M		U15M		U18M	
			Fétis Lahitte	Amicaux	Critérium	Amicaux	Critérium	Amicaux	Critérium	Amicaux
A.S.M.	2	1	1		1	1				
Adriers			0							
Biard			0							
Buxerolles			1	2						
Chasseneuil St Georges	1	2	1	1	1		1	1		
Châtellerault FC			1							
Châtellerault Portugais			1							
Châtellerault SO			1							
Coussay les Bois			1							
GJ 3 Vallées 86			1	1	1	1	1	1	2	
GJ Alliance ABCV	2	2	1	1	1	1	1	1		
GJ Antoigné Ingrandes			1		1					
GJ Avenir 86			1				1	1	2	
GJ Cap Haut Poitou	1	1	1	1	1	1	1	1		
GJ Dissay Beaumont			1	1						
GJ ESP Fontaine Le Comte			1							
GJ ESP Nouaillé			1							
GJ ESP Smarves Iteuil			1							
GJ Espoir Sud Poitiers										
GJ Foot Sud 86			1		1		1	1		
GJ Montasèvres			1							
GJ Sud Haut Poitou			1	1	1	1			1	
GJ Val de Clouère			1							
GJ Val de Vonne			1	1	1	1	1	1		
GJ Vallée des Légendes			1							
GJ VVM Chauvigny	2	2	1	2	1	1	1		1	
Jaunay Marigny		2	1		1	1	1	1		
Loudun			1							
Mignaloux Beauvoir			1							
Migné Auxances		2	1	1	1	1				
Mirebeau			1							
Montmorillon	1	2	1	2	1	2	1		1	
Naintré	2	3	1		1	1				
Neuville	2	2	1		1	1				
Nieuil l'Espoir	1	2	1	1			1	1		
Nord Vienne / 3 Moutiers			1							
Ouzilly										
Pleumartin La Roche Posay	2	1								
Poitiers 3 Cités			1							
Poitiers ASAC	2	2	1	1	1	1	1	1	1	
Poitiers BAROC			1							
Poitiers CEP			1		1					
Sammarçolles	1	1	1		1	1				
Saulgé			1							
St Léger de Montbrillais			0							
Stade Poitevin			1							
Thuré Besse			1							
UCSE	1	1	1	1	1	1	1	1		
Valdivienne	2	1	1		1	1				
Valence en poitou OC			1							
Vicq - St Savin - Paizay	1	2	1		1		1			
Vivonne			1							
Vouneuil-Béruges	2	2	1	1	1	1	1	1	1	

AVIS AUX CLUBS

F.F.F L.F.N.A

LA PASSION DU FOOT, LA DYNAMIQUE EN PLUS !

Poitiers, le 6 novembre 2026

Objet : Valorisons nos jeunes et notre Futsal : souscription de la double licence Futsal gratuite

Chère Présidente, Cher Président,

Depuis plusieurs années, **les rencontres Futsal réservées aux catégories U6 à U18 en janvier et février** rencontrent un succès retentissant dans notre département, réunissant chaque saison près de **5 000 jeunes pratiquants**. Cette réussite est avant tout la vôtre, et nous tenons à remercier chaleureusement les clubs pour l'encadrement et le transport des enfants, ainsi que les municipalités pour le prêt gracieux des installations.

Cependant, malgré l'ampleur et la qualité de ces rassemblements, un frein majeur subsiste : la grande majorité de **nos pratiquants ne disposent pas de la licence Futsal**. Faute d'enregistrement officiel, cette opération d'envergure reste invisible aux yeux de la Fédération Française de Football.

Afin de reconnaître et de pérenniser cette dynamique, il est aujourd'hui indispensable que chaque joueur participant souscrive une licence Futsal, et ce pour plusieurs raisons stratégiques :

1. Aucun coût pour votre club ni pour les familles : **la double licence Futsal est gratuite pour les joueurs déjà licenciés** Libre. Il s'agit simplement d'une démarche purement administrative. De plus, la cotisation de fonctionnement du District ne sera pas appliquée sur ces licences.
2. **Une reconnaissance officielle auprès de la FFF** : en comptabilisant officiellement nos 5 000 pratiquants, **nous donnerons au District de la Vienne le poids nécessaire pour faire valoir la vitalité de notre territoire et valoriser le travail accompli par vos éducateurs et bénévoles**.
3. Des moyens et des soutiens renforcés : afficher un volume réel de licenciés Futsal permettra à notre District et aux clubs d'obtenir davantage de soutiens, de dotations en matériel et d'accompagnements pédagogiques de la part des instances nationales et régionales.
4. Sécurité et conformité : Assurer une traçabilité officielle de la pratique garantit un cadre réglementaire et une couverture optimale pour l'ensemble de vos licenciés lors des rassemblements.

La démarche administrative est simple et rapide à effectuer sur Footclubs. Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et votre réactivité pour formaliser ces doubles licences avant le lancement des rassemblements.

En vous remerciant par avance pour votre précieuse collaboration au service du football départemental et de nos jeunes.

Très sportivement,

Le Président du District,
Stéphane BASQ

PRÉFET DE LA VIENNE

la vienne LE DÉPARTEMENT

District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers
Tel. : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : http://foot86.fff.fr – Courriel : district@foot86.fff.fr

TOUTES FOOT

Depuis cinq saisons, **Toutes Foot** accompagne et récompense les clubs qui s'engagent concrètement en faveur du développement du football féminin et de la mixité.

Pour cette **5e édition**, la FFF poursuit son ambition de faire progresser la place des femmes à tous les niveaux du football : pratiquantes, arbitres, éducatrices, dirigeantes et bénévoles.

Grâce à la mobilisation des clubs, districts et ligues, Toutes Foot s'est imposé comme **un dispositif de référence**. Ce dernier encourage les initiatives favorisant l'accès des femmes autour de deux ambitions majeures :
• développer la pratique féminine ;
• rendre accessible les fonctions d'encadrement, d'arbitrage et de gouvernance.

Toutes les informations pour participer sont disponibles via le lien ci-dessous :
Toutes foot | Fédération Française de Football (FFF) | Site Officiel

- 15 décembre 2026 : date limite de déclaration d'engagement
- 5 mai 2027 : date limite de dépôt des actions

CIDFF86 - FORMATION VSS SPORT - 12 DECEMBRE 2026

Le CIDFF a le plaisir de vous inviter à une **séance de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le sport**, destinée aux clubs sportifs et associations sportives de la Vienne.
Cette action, financée par la **DRAJES**, a pour objectif d'outiller les encadrant·e·s, dirigeant·e·s et bénévoles afin de prévenir, repérer et agir face aux situations de violences sexistes et sexuelles dans le sport.

Samedi 12 décembre
Horaire : de 9h à 12h30
Maison des services - 7 Rue Enjambes 86600 Lusignan

Au programme :
- Comprendre les mécanismes et les conséquences des violences sexistes et sexuelles dans le milieu sportif
- Identifier les obligations légales et les bonnes pratiques de prévention
- Échanger sur des cas concrets et les ressources disponibles (écoute, signalement, accompagnement)

La participation est gratuite, mais l'inscription est obligatoire (places limitées).
Inscription :
https://forms.cloud.microsoft/Pages/ResponsePage.aspx?id=rv51jToMQkGpWkPbsQNbhKggVaekZupGtWsV6UDcfp1UQ0o4TlQ0VTlBOE1NRkozWFI5U0dJOUQ5My4u

CIRCULAIRE D'APPLICATION – GESTION DES TERRAINS IMPRATICABLES

(Dispositions particulières applicables au championnat seniors ou coupes - assemblée générale de juin 2026 à CHALANDRAY)
Les clubs recevants sont tenus de tout mettre en œuvre pour que les rencontres se déroulent aux dates et heures prévues au calendrier.

1- Inversion des matches

Au cours de la phase aller du championnat, si le terrain du club recevant est déclaré impraticable par arrêté municipal, la rencontre est **obligatoirement inversée**.
Cette inversion s'applique sous réserve que le terrain du club visiteur soit disponible et praticable. Le match doit se dérouler le jour et à l'horaire initialement prévus au calendrier.

2- Mesures d'équité sportive (retard de calendrier)

Lorsqu'une équipe compte au moins **deux matches de retard** par rapport à l'équipe de la même poule ayant disputé le plus grand nombre de rencontres, la commission compétente pourra désigner un terrain de repli si le terrain du club devant recevoir est à nouveau indisponible ou impraticable.
Cette disposition revêt un caractère obligatoire.

3- Programmation successive sur terrain synthétique

En cas de reprogrammation de plusieurs rencontres sur un même terrain synthétique le même jour, la commission compétente se réserve le droit de fixer des horaires successifs adaptés.

4- Procédure et délais de transmission :

- **Transmission de l'arrêt municipal**

  L'arrêt municipal d'interdiction d'utilisation du ou des terrains de football doit être établi en bonne et due forme et transmis au secrétariat du District exclusivement par mail à l'adresse suivante : district@foot86.fff.fr de la commune ou de la communauté de communes concernée.
- **Délai limite (vendredi 17 heures) ou samedi matin si permanence**

  L'arrêté doit parvenir au secrétariat au plus tard le **vendredi à 15 heures ou le samedi avant midi (si permanence)** Le secrétariat compétitions se chargera de procéder à l'inversion de la rencontre si la faisabilité est avérée et d'en informer le corps arbitral.
- **Procédure hors délais (après le vendredi 17h ou le samedi 12h si permanence)**

  Au-delà de ces horaires, il appartient exclusivement au club dont le terrain est impraticable d'aviser directement le club adverse et le District de la Vienne de Football. L'inversion pourra se faire à la seule condition que le match se déroule le même jour aux mêmes horaires (si le terrain adverse est disponible).
  Le club qui accueillera la rencontre (visiteur qui devient recevant) doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la tenue du match notamment en confirmant la disponibilité de son terrain, conformément aux dispositions votées à l'Assemblée Générale.
  Le club recevant initialement devra obligatoirement prévenir les officiels de la rencontre ainsi que le District de la Vienne de Football du changement de lieu.

Sanction : A défaut du respect de ces procédures ou en cas de carence, la Commission compétente attribuera le match perdu par pénalité aux deux équipes ou uniquement au club fautif si la responsabilité est avérée.

PASS SPORT – 2026/2027

Qu'est-ce que le pass Sport ?

Le pass Sport est une aide financière destinée à couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club, une association sportive ou une salle de sport partenaire. Elle prend la forme d'une réduction immédiate lors de l'inscription.

Qui peut bénéficier du pass Sport ?

Pour la saison 2026-2027, le dispositif est ouvert aux :

- Jeunes de 6 à 17 ans révolus faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 € ;

- Jeunes en situation de handicap :
  - De 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ;
  - De 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés).

- Étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :
  - Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
  - Bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

AVIS AUX CLUBS

Cette aide du ministère chargé des Sports s'adresse aux enfants et aux jeunes qui rencontrent des obstacles à la pratique sportive – qu'ils soient d'ordre financier, social ou liés à un handicap. L'objectif : leur permettre d'accéder durablement à une activité physique encadrée, au sein d'un environnement structurant, éducatif et sécurisé.

Quand vais-je recevoir mon pass Sport ?

Les bénéficiaires recevront leur code pass Sport directement par courrier électronique mi-septembre 2026, à l'adresse transmise par les organismes partenaires (CAF, MSA, CROUS). Pensez à vérifier vos courriers indésirables et conservez bien le message.
Si plusieurs de vos enfants mineurs sont éligibles au pass Sport, vous recevrez un courrier électronique distinct pour chacun d'eux, contenant leur code pass Sport personnel.

Où et comment utiliser le pass Sport ?

Pour l'utiliser, il suffira de présenter votre code à votre club ou salle de sport au moment de l'inscription. S'il l'accepte, celui-ci déduira automatiquement 50 € de la licence ou de l'abonnement au moment de l'inscription.

Il peut être utilisé dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partout en France. Vous pouvez consulter une liste indicative des établissements cartographie.

Si le club qui vous intéresse ne figure pas sur la liste, il est possible qu'il soit partenaire mais non référencé. N'hésitez pas à vérifier directement auprès du club ou de la salle de sport.

Le pass Sport est valable du 1er septembre au 31 décembre 2026.
Accès au site : Accueil - pass Sport

PASS SPORT – ACCÈS CLUB

Dans le cadre du dispositif Pass'Sport 2026, mis en place par le Ministère des Sports, nous vous rappelons que **votre attestation d'affiliation 2026-2027 est accessible directement depuis Foot Clubs.**

Pour la télécharger, **rendez-vous dans :**

- **> Menu Organisation**
- **> Édition/Extraction**
- **> Attestation d'affiliation**

Ce document est indispensable pour permettre à vos licenciés éligibles de bénéficier de l'aide Pass'Sport.

PROBLÈMES AFFICHAGE

Nous souhaitons vous informer que des problèmes d'affichage peuvent être constatés sur le site internet du District de la Vienne de Football concernant les désignations des officiels.

En effet, à la suite d'un retrait de désignation, le nom d'un arbitre peut rester affiché sur le site internet du District pendant plusieurs jours. Ce dysfonctionnement, lié à un problème de synchronisation, a d'ores et déjà été signalé au service informatique de la Ligue.

Dans l'attente de sa résolution, nous vous invitons à vérifier la présence ou non d'un officiel directement depuis Footclubs, en suivant la procédure ci-dessous :

1. Accéder à Footclubs ;
2. Se rendre dans l'onglet « Épreuves - Autres compétitions » ;
3. Cliquer sur « Rencontres » et renseigner les dates souhaitées ;
4. Cliquer sur la date de la rencontre concernée afin d'accéder à sa fiche match.

La mise à jour des désignations est correctement effectuée sur cette interface. Elle constitue donc la source à privilégier pour vérifier la présence effective d'un officiel sur une rencontre.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de bien vouloir tenir compte de cette information.

L'EQUIPEMENT DES JOUEURS : LES RÈGLES À CONNAÎTRE

ÉQUIPEMENT JOUEURS & JOUEUSES

SUR LE TERRAIN AVEC LES BONNES PRATIQUES

AUTORISÉ



ALLIANCE STRAPPÉE



BRACELET EN TISSU STRAPPÉ



SOUS-SHORT DE LA MÊME COULEUR

NE DOIT PAS DESCENDRE EN DESSOUS DU GENOU

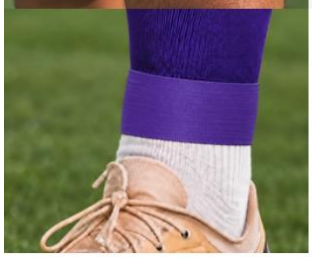

CHAUSSETTES COUPÉES STRAPPÉES

AU NIVEAU DE LA MALLÉOLE

STRAP DE LA MÊME COULEUR QUE LES CHAUSSETTES

INTERDIT

BOUCLE D'OREILLE PENDANTE

INTERDITE MÊME STRAPPÉE



ALLIANCE NON STRAPPÉE



BRACELET EN TISSU NON STRAPPÉ



CHAUSSETTES COUPÉES NON STRAPPÉES



CHAUSSETTES TROUÉES AUX MOLLETS



LES ACCESSOIRES JUGÉS SANS DANGER PAR L'ARBITRE SONT AUTORISÉS S'ILS SONT CORRECTEMENT COUVERTS.

lfna.fff.fr

AVIS AUX CLUBS

FAFA MATÉRIEL



Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel (LFP) par solidarité auprès du football amateur.

Dans ce cadre, conformément aux annonces faites dans le cadre de la Conférence Nationale du Football de novembre 2025, la FFF déploie un nouveau dispositif spécifique intitulé **FAFA Matériel**, conçu pour apporter un **soutien universel et concret** aux clubs amateurs dans leurs besoins matériels du quotidien.

Ce dispositif a pour vocation d'aider les clubs à maintenir et améliorer leur fonctionnement courant, en facilitant l'acquisition d'équipements essentiels à la vie sportive et associative, notamment :

- du matériel sportif,
- de l'électroménager,
- du matériel informatique,
- du mobilier destiné aux lieux de vie.

Toutes les informations vous ont été transmises par mail.
En cas de questions, adressez un mail à district@foot86.fff.fr

FAFA TRANSPORT



Dans le cadre de la politique environnementale de la FFF et du partenariat entre la Fédération et Volkswagen, la FFF accompagne les clubs amateurs dans leur projet de location de véhicule Volkswagen destiné au transport de leurs licencié(e)s.

Dans le cadre du dispositif Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), le club peut bénéficier d'une **aide financière de la FFF pour la location de son véhicule.** En effet, les clubs peuvent souscrire à un **contrat de Location Longue Durée (LLD) pour un véhicule Volkswagen hybride/ électrique auprès d'un concessionnaire agréé Volkswagen.**

Il s'agit d'un contrat unique négocié directement par la FFF auprès de Volkswagen pour le compte des clubs amateurs. Ce partenariat permet aujourd'hui aux clubs d'avoir accès à une gamme de véhicules de qualité tout en profitant de remises exceptionnelles

En cas de questions, adressez un mail à district@foot86.fff.fr

TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN

Lancement de la 19ème édition des Trophées Philippe Séguin !
La 19ème édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondaction du Football » est lancée !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :

- Education & Citoyenneté
- Mixité & Diversité
- Solidarité & Inclusion
- Santé & Environnement

2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Le calendrier 2026-2027

- Dépôt des candidatures du **22 septembre 2026 au 7 décembre 2026**
- Jury de sélection sur dossiers : **mercredi 20 janvier 2027**
- Jury d'audition des clubs : **mercredi 10 mars 2027**
- **Cérémonie de remise des trophées : jeudi 20 mai 2027**

Chiffres-clés (depuis 2008)

- Plus de 5 000 bonnes pratiques recensées
- 306 clubs récompensés
- Près d'1 million d'euros de dotation globale



AVIS AUX ÉDUCATEURS

MATINALE TECHNIQUE DE L'AEF

AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

DE LA VIENNE 86

«Vivre et Transmettre sa Passion»

EXCEPTIONNEL

Après Pascal GASTIEN et Damien DELLA SANTA, c'est maintenant Emmanuel VANDENBULCKE — Conseiller Technique National à la DTN, qui animera « la matinale technique » de l'Amicale des Educateurs de la Vienne — AEF 86

(Salle et terrain)

En charge de la formation des éducateurs, son intervention portera sur les dernières prérogatives de la FFF — rénovation du football des enfants —catégorie U12 / U13.

RTJ, éducateurs de jeunes et seniors, nous vous attendons nombreux

Le samedi 19 décembre 2026, à partir de 8h45, (le lieu vous sera précisé ultérieurement)

Inscrivez-vous rapidement et simplement par sms ou mail (précisez votre nom, prénom, club et votre rôle au sein du club)

Auprès de Patrick ECALLE - 06 18 05 06 92 ou lesecaux@free.fr

Une participation financière de 5€ sera demandée pour ceux qui resteront au buffet



AVIS AUX ÉDUCATEURS

FORMATIONS D'ÉDUCATEURS

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Responsable École de Football – Date limite des inscriptions 28/09/2026	Poitiers	Positionnement 12/10/2026 Semaine 1 09 et 10/11/2026 03 et 04/12/2026 Semaine 2 28 et 29/01/2027 02 et 03/03/2027 Certification 14/04/2027	10h00-18h00
Coach Jeunes – Date limite des inscriptions 17/11/2026	Poitiers	Positionnement 01/12/2026 Semaine 1 Du 16 au 18/12/2026 Semaine 2 Du 10 au 12/02/2027 Certification 30/03/2027	10h00-18h00
Coach Séniors – Date limite des inscriptions 16/11/2026	Inter-secteur avec la Vienne Parthenay/Poitiers	Positionnement 30/11/2026 Semaine 1 Du 18 au 19/01/2027 Semaine 2 Du 01 au 02/02/2027 Certification 27/04/2027	J1 : 10h00-22h00 J2 : 09h00-18h00

AVIS AUX ÉDUCATEURS

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10/2026 & 25/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	16/02/2027 & 13/04/2027	09h00-17h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U10-U13	Poitiers	23/10/2026 & 18/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	17/02/2027 & 14/04/2027	09h00-17h00

Un nouveau CFI U10 – U13 a été mis en ligne. La session aura lieu le 4 novembre et le 2 décembre à Châtellerault (Stade des Nonnes).

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U14-U19	Poitiers	03/03/2027 & 31/03/2027	14h00 - 20h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI SENIORS	Poitiers	04/02/2027 & 16/03/2027	15h00 - 21h00

JOURNÉES COMPLÉMENTAIRES DIPLÔMES FÉDÉRAUX (demande d'équivalence)

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Journée complémentaire Coach Jeunes	Poitiers	10/02/2027	08h00 - 16h00
Journée complémentaire Coach Séniors	Poitiers	16/03/2027	15h00-21h00

Pour s'inscrire aux différentes formations : https://maformation.fff.fr/category/index.html?animateur



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichard@foot86.fff.fr
06 31 33 94 48

IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2f@lfna.fff.fr

THÈMES FPC (Recyclage) – 2026-2027

La saison prochaine, afin de s'aligner au mieux avec les exigences de Qualiopi et de la DTN, les **sessions FPC (Formation Professionnelle Continue) seront régionalisées**.
Ce choix est expérimental pour la saison 26-27.

Vous trouverez ci-dessous les premières sessions pour la saison 26-27.

- **3 et 4 décembre 2026 – La pratique Futsal dans le club – Tartas (lieu à confirmer) ;**
- **24 et 25 juin 2027 – La pratique Féminine dans le club - Le Haillan.**

Période transitoire journées complémentaires pour l'obtention d'un DF

Jusqu'au 30 juin 2027, les titulaires d'un CFF2 ou CFF3 certifié, ainsi que du PSC1 ou équivalent, peuvent obtenir un Diplôme Fédéral Coach Jeunes et/ou Seniors en participant à une Journée Complémentaire de 8 h :

- Titulaire du CFF2 certifié ou du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Jeunes → DF Coach Jeunes
- Titulaire du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Seniors → DF Coach Seniors

Les journées complémentaires sont indépendantes.

Les titulaires du CFF3 certifié doivent suivre les deux journées pour obtenir les deux diplômes.

Initiateur 2 ou CFF2	1 journée complémentaire	DF Coach Jeunes
Animateur Sénior ou CFF3	2 journées complémentaires	DF Coach Jeunes
		DF Coach Sénior

Attention : il faut être titulaire obligatoirement du PSC1 ou de l'une des différentes équivalences (Attestation de Formation aux Premiers Secours -AFPS- / Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences-AFGSU- / Brevet National de Secourisme-BNS- / Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail-CSST, …)

FORMATIONS GARDIENS DE BUT

Cette saison, les formations Gardiens de But se feront toujours en collaboration avec le District des Deux -Sèvres, veuillez trouver ci-dessous les dates :

- Certificat Fédéral d'Initiateur Gardien de But, module Perfectionnement : les 12 et 13 Février à Niort

Lien pour inscription au module initiation : https://maformation.fff.fr/formation/31-gardien-de-but-initiation.html

CARNET TECHNIQUE

Veuillez trouver un nouvel outil qui doit permettre de répondre à vos questions sur la pratique jeune.
Il avait été présenté lors de la réunion de rentrée des jeunes début septembre.

Il s'adresse principalement aux Responsable Technique Jeunes de votre club, qui doivent à leurs tours, le diffuser (en partie ou en totalité) aux différents éducateurs de vos catégories.

Vous y trouverez différentes feuilles de route pour l'organisation de vos plateaux foot à 3, 4 ou à 5.

Le document sera bientôt disponible sur le site Internet du District de la Vienne de Football.

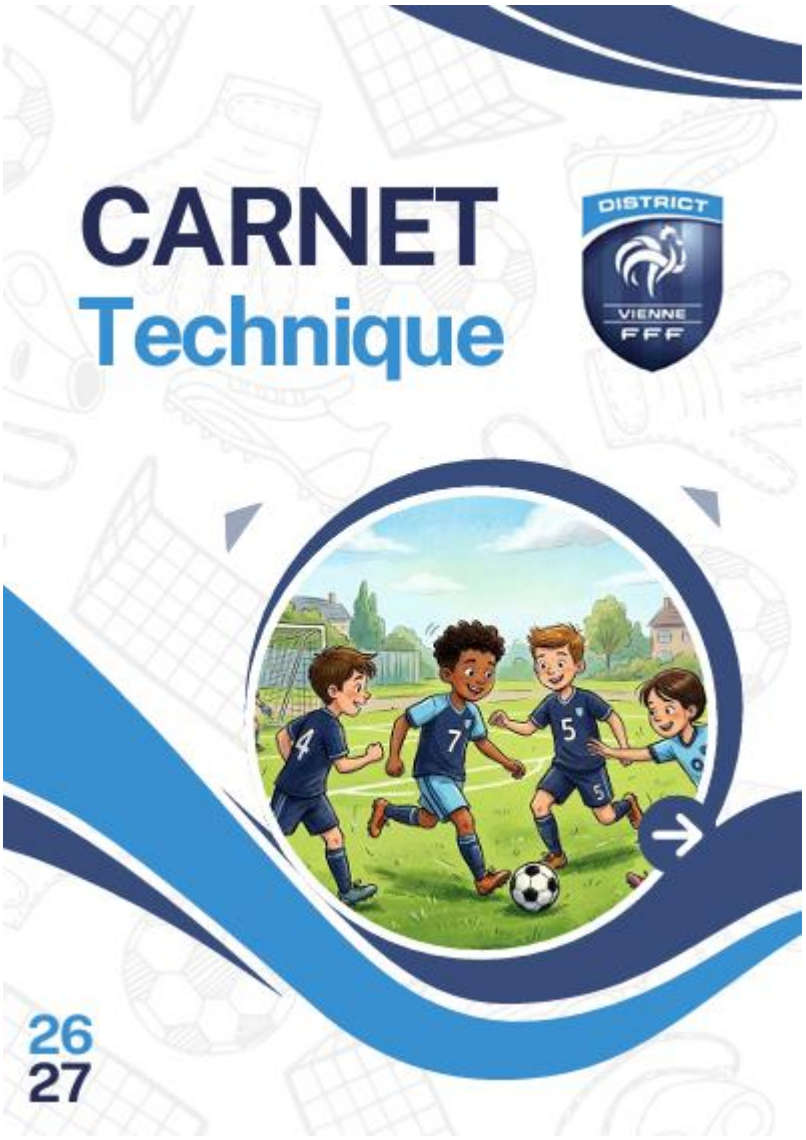

Réunion du mercredi 25 novembre 2026
Par consultation électronique
Procès-verbal n°17

Président M. Jean Louis OLIVIER
Présents MM. Christian DELCEL, Éric MAIOROFF, Gregory BOUCHET et Philippe GUILBAULT

****

Approbation du PV n°16 sans modification.

****

REPORTS DE MATCH

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D2	A	8	22/11/26	78802134	St Julien L'Ars (1)	Availles en Châtellerault (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	8	22/11/26	78802270	Paizay le Sec (1)	Chauvigny (3)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	8	22/11/26	78802271	Lusignan (1)	St Benoit (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	C	6	22/11/26	78853465	Valence en Poitou OC (1)	St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	C	6	22/11/26	78853466	Château Larcher (2)	Chatain (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	D	6	21/11/26	78803198	3 Vallées 86(3)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	A	6	22/11/26	79046502	ASM (1)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	A	6	22/11/26	79046503	Sammarçolles (1)	St Léger de Montbrillais (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	B	6	22/11/26	78803563	Lavoux Liniers (1)	Poitiers Gibauderie (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	B	6	22/11/26	78803564	Availles en Châtellerault (2)	Colombiers (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	D	6	22/11/26	78803850	Nieuil L'Espoir (3)	Leignes sur Fontaine (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	D	6	22/11/26	78803852	Montmorillon (3)	3 Vallées 86 (4)	Arrêté municipal	à définir
D4	E	6	21/11/26	78803941	Brion St Secondin (2)	St Saviol (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	E	6	21/11/26	78803944	Vivonne (2)	Valence en Poitou FC (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	F	6	21/11/26	78804298	Pouillé Tercé (1)	Mignaloux Beauvoir (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	F	6	22/11/26	78804299	Fleuré (2)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	A	6	22/11/26	78855714	St Christophe (1)	Nord Vienne/3 Moutiers (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	A	6	22/11/26	79048358	Coussay/Moncontour (2)	Mirebeau (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	B	6	22/11/26	78857470	Antran (3)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	C	6	22/11/26	78855888	Valdivienne (3)	Coussay les Bois (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	C	6	22/11/26	78855889	Châtellerault FC (4)	Pleumartin La Roche Posay (1)	Non joué - Terrain Impraticable	à définir
D5	D	6	22/11/26	78855978	Haims (1)	Lavoux (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	D	6	22/11/26	78855981	Nouaillé (4)	Paizay le Sec (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	6	21/11/26	78856254	St Maurice Gençay (2)	Senillé St Sauveur (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	6	21/11/26	78856257	Mirebeau (2)	Dissay (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	H	6	22/11/26	78856457	Valence en Poitou OC (3)	Lusignan (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	H	6	22/11/26	78856458	Vivonne (3)	Vernon/Diénné	Arrêté municipal	à définir
D5	I	6	22/11/26	78856546	Rouillé (2)	Smarves Iteuil (3)	Non joué - Terrain Impraticable	à définir
D5	I	6	22/11/26	78856547	Château Garnier (1)	Adriers (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	I	6	22/11/26	78856548	Brion St Secondin (3)	Blanzay (1)	Arrêté municipal	à définir

INTEMPERIES-CIRCULAIRE D'APPLICATION

Lien de la Circulaire :
https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/af1c5830477e364a1c9237b4dfe41646.pdf

DÉPARTEMENTALE 3

Match n° 78853464 : St Maurice Gençay (1) – Sommières St Romain (1) en poule C du 07/11/26
Réclamation
La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°18 (18/11/26), qui dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 5 à 0 en faveur de l'équipe de Sommières St Romain (1).

DÉPARTEMENTALE 5

Match n° 79050329 : Saulgé (1) – Persac (1) en poule G du 08/11/26
Réclamation
La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°18 (18/11/26), qui dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 9 à 1 en faveur de l'équipe de Persac (1).

Match n°78856167 : Vouneuil Béruges (3) – Neuville (4) en poule E du 22/11/26
Match non joué.
Absence de l'équipe de Vouneuil Béruges qui s'est trompé d'horaire.
La commission déclare donc l'équipe de Vouneuil Béruges (3) forfait (3ème forfait) (avec déplacement de l'équipe de Neuville (4))
Amende de 36€ au club de Vouneuil Béruges

Match n° 79050332 : Lussac (1) – St Savin/Nalliers (2) en poule G du 29/11/2026
Demande du club de St Savin pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).
Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de St Savin.

TRANSMISSION TARDIVE FMI

Amende de 29€

Match n°78801957 : Nouaillé (2) – Ligugé (2) en D1 du 21/11/26

****

Prochaine réunion : mercredi 2 décembre 2026

Le président, Jean Louis OLIVIER

Réunion du mardi 17 novembre 2026

Procès-verbal n° 12

Président : M. Philippe BARRITAULT
Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSEREAU ,
MM. Christian DUVERGER, Christian SAVIGNY et Frédéric TURBEAU
Excusé : M. Sébastien GAGNAIRE

****

Le PV n° 11 de la saison 2026 – 2027 est adopté sans modification.

****

DATES A RETENIR

- **Samedi 12 Décembre** : Tour 3 du Challenge Dansac
  1/8ème de finale Challenge U17
  1/8ème de finale Challenge U15
  Tour 1 Consolante U17
  Tour 1 Consolante U15

UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2026

1) **PEF**
   L'engagement est à effectuer sur Footclubs.
   « Projet Clubs » → « Développer son club » → « Projet éducatif » → « Programme Educatif Fédéral »

2) **Les Défis sportifs**
   Les documents ont été transmis par mail

3) **L'organigramme**
   Le document a été transmis par mail.

La Commission rappelle que les 3 éléments ci-dessus sont des critères incontournables, qui comme son nom l'indique, sont obligatoires pour être éligibles au classement du Challenge Départemental Jeunes.

4) **Date limite engagement Futsal**

DIVERS

- **L'utilisation de la FMI est obligatoire**
  En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis uniquement par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende reconduite jusqu'à réception de ceux-ci.

  Plusieurs clubs n'ont pas utilisé la FMI en ce début de saison, la Commission sanctionnera toute non-utilisation qui ne sera pas dûment justifiée par un rapport FMI.

- La Commission demande de bien noter les noms et numéros de licence des éducateurs et dirigeants présents sur le banc touche et de veiller à bien inscrire les numéros de licence et non les numéros de personne sur les feuilles de match papier en cas de dysfonctionnement de la tablette

REPORT DE MATCHS

Saison 2026-2027: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS								
Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le *
U15 D1	/	6	21/11/26	79483721	**Neuville (2)**	Buxerolles (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	28/11/26
U15 D2	B	6	21/11/26	79483751	Gj 3 Vallées 86 (1)	**Gj Foot Sud 86 (1)**	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	28/11/26

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS								
Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U17	D	3	17/10/26	79398720	Mirebeau/ASM (2)	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Coupe Gambardella	28/11/26

CHAMPIONNAT U17

FORFAIT

Match n° 79483686 : GJ Antoigné Ingrandes (1) – GJ Montasèvres (2) en poule D du 14/11/26
2ème forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (1) (sans déplacement)
Amende de 25€ au GJ Montasèvres

Match n° 79483687 : Buxerolles (1) – Naintré (1) en poule D du 14/11/26
2ème forfait de l'équipe de Naintré (1) (sans déplacement)
Amende de 25€ au club de Naintré

Match n° 79483626 : Valdivienne (1) - GJ Espoir Sud Poitiers (3) en poule B du 14/11/26
1er forfait de l'équipe de GJ Espoir Sud Poitiers (3) (sans déplacement)
Amende de 25€ au GJ Espoir Sud Poitiers

CHAMPIONNAT U15

Match n° 79484205 : GJ Avenir 86 (1) – Châtellerault FC (1) en D2 poule A du 14/11/26
Match arrêté à la 70e minute.
Dossier transmis à la Commission de Discipline

FORFAIT

Match n° 79483777 : Poitiers ASAC (2) – Châtellerault Portugais (1) en D3 poule A du 14/11/26
1er forfait de l'équipe de Châtellerault Portugais (1) (sans déplacement)
Amende de 25€ au club de Châtellerault Portugais

Match n° 79569773 : GJ 3 Vallées 86/ GJ Val de Clouère (2) – GJ Alliance ABCV (1) en D3 poule C du 14/11/26
3ème forfait de l'équipe de GJ 3 Vallées 86/GJ Val de Clouère (2) (sans déplacement)
Amende de 25€ au GJ 3 Vallées 86
Remarque : s'agissant du 3ème forfait, l'équipe du GJ 3 Vallées 86/GJ Val de Clouère (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour.
Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

CHALLENGE DANSAC U13

CHALLENGE DANSAC U13

TOUR 3 - Samedi 12 décembre 2026

RDV des équipes à 13h45 **Début des rencontres à 14h30**

A à Neuville (synthétique)
Neuville (3)
SO Châtellerault (2)
Naintré (2)
GJ Sud Haut Poitou (2)

B à St Eloi (synthétique)
Stade Poitevin (2)
Châtellerault FC (2)
Chasseneuil St Georges (1)
St Savin. Vicq. Paizay (1)

C à Buxerolles (synthétique)
Buxerolles (2)
GJ VVM Chauvigny (2)
GJ Val de Clouère (1)
Coussay les Bois (1)

D à St Benoit (synthétique)
GJ Vallée des Légendes (2)
Montmorillon (2)
GJ Espoir Sud Poitiers (2)
GJ Cap Haut Poitou (2)

U11 ET U7-U9

- Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.
- **L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30 pour les U11 et 10h pour les U7-U9.**

Les feuilles de plateaux et de licences à compléter sont sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes » et sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

RAPPEL :
Pour les clubs invités :

- De respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers.
- De préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés.
- **En cas de défection de prévenir le responsable du plateau et d'envoyer un mail au District.**
- De donner sa feuille de licences au club organisateur, avant le début du plateau

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la Commission se verra dans l'obligation de sanctionner :

- Envoi tardif des documents :10€ (renouvelé toutes les semaines jusqu'à réception)
- Non inscription de la licence : 10€/licence
- Participation d'un joueur non licencié : 62€
- Totalité des licences manquantes :50€

La licence dûment validée (par la Ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son Président.

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

Toute transmission tardive des documents demandés sera amendée et ce jusqu'à réception dès la deuxième journée (03/10/26).

Plateau U7-U9 / Phase 1

Documents manquants à envoyer au plus tard le 01/12/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.

Plateau du 03/10/2026 :

Secteur 8 à Valdivienne
La Commission demande au club **de Valdivienne** les documents suivants à recevoir pour le **01/12/26 :**

- Les feuilles de licences des joueurs U8-U9 présents au plateau
- La feuille bilan U9

Amende de 10€ au club de Valdivienne

Plateau du 07/11/2026 :

Secteur 3 à SO Châtellerault :
La Commission demande au club de **SO Châtellerault** les documents suivants à recevoir pour le **01/12/26** :
- Les feuilles de licences des joueurs des équipes présentes au plateau
- Les feuilles bilan U7 et U9

Amende de 10€ au club de SO Châtellerault

Plateau du 14/11/2026 :

Secteur 1 à Loudun :
La Commission demande au club de **Loudun** les documents suivants à recevoir pour le **01/12/26**
- Les feuilles bilan U7

Amende de 10€ au club de Loudun

Secteur 3 à Châtellerault FC :
La Commission demande au club de **Châtellerault FC** les documents suivants à recevoir pour le **01/12/26** :
- Les feuilles de licences des joueurs de **Châtellerault Portugais** présents au plateau

Amende de 10€ au club de Châtellerault FC

Secteur 5 à Migné Auxances :
La Commission demande au club de **Biard** les documents suivants à recevoir pour le **01/12/26** :
- Les feuilles de licences des joueurs de **Biard** présents au plateau

Amende de 10€ au club de Biard

Plateau U10-U11 / Phase 1

La Commission demande au club de bien inscrire le nom de l'équipe sur le document des licences

Documents manquants à envoyer au plus tard le 01/12/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents

FORFAIT

Plateau du 14/11/2026

En poule G à Oyré : Forfait de Loudun (2)
Amende de 15€ au club de **Loudun**

En poule H à Antoigné : Forfait de Chasseneuil St Georges (2)
Amende de 15€ au club de **Chasseneuil St Georges**

En poule J à Saulgé : Forfait de Valdivienne (2)
Amende de 15€ au club de **Valdivienne**

Documents manquants

Journée diversifiée n°2 du 07/11/2026

A Châtellerault FC :

La commission demande au **club de Châtellerault FC** les documents suivants avant le **01/12/26 :**
- Les feuilles de licences des joueurs des équipes présentes sur le plateau et la feuille de résultat

Amende de 10€ au club de Châtellerault FC

TRANSMISSION TARDIVE OU MANQUANTE

Amende de 20€

Match n°79483921 : **Châtellerault SO (3)** – Migné Auxances (2) en U13 D2 poule A du 07/11/26

Match n°79483596 : **Migné Auxances (3)** - Poitiers ASAC (1) en U17 poule A du 14/11/26

Match n°79484206 : **UCSE (1)** - Neuville (3) en U15 en D2 en poule A du 14/11/26

Match n°79559630 : **GJ Val de Clouère (1)** - Valence en Poitou OC (1) en U15 D3 poule B du 14/11/26

Match n°79559671 : **Châtellerault FC (2)** - Mirebeau / ASM (2) en U15 D3 poule C du 14/11/26

Match n°79483952 : **Châtellerault FC (2)** - GJ VVM Chauvigny (3) en U13 D2 poule B du 14/11/26

Match n°79484094 : **GJ Avenir 86 (1)** - GJ Alliance ABCV (2) en U13 D3 poule D du 14/11/26

DIVERS

Courriel du club de Neuville : dossier transmis à la Commission de Discipline

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAULT **La Secrétaire : Patricia PATRAULT**

Réunion du mardi 24 novembre 2026

Procès-verbal n° 13

Président : M. Philippe BARRITAULT
Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSEREAU ,
MM.Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY
Excusés : MM. Sébastien GAGNAIRE et Christian DUVERGER,

****

Le PV n° 12 de la saison 2026 – 2027 est adopté sans modification.

****

DATES A RETENIR

- **Samedi 12 Décembre** : Tour 3 du Challenge Dansac
  1/8ème de finale Challenge U17
  1/8ème de finale Challenge U15
  Tour 1 Consolante U17
  Tour 1 Consolante U15

UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2026

5) PEF
L'engagement est à effectuer sur Footclubs.
« Projet Clubs » → « Développer son club » → « Projet éducatif » → « Programme Educatif Fédéral »

6) Les Défis sportifs
Les documents ont été transmis par mail

7) L'organigramme
Le document a été transmis par mail.

La Commission rappelle que les 3 éléments ci-dessus sont des critères incontournables, qui comme son nom l'indique, sont obligatoires pour être éligibles au classement du Challenge Départemental Jeunes.

8) Date limite engagement Futsal

DIVERS

- **L'utilisation de la FMI est obligatoire**
  En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis uniquement par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende reconduite jusqu'à réception de ceux-ci.

  Plusieurs clubs n'ont pas utilisé la FMI en ce début de saison, la Commission sanctionnera toute non-utilisation qui ne sera pas dûment justifiée par un rapport FMI.

- La Commission demande de bien noter les noms et numéros de licence des éducateurs et dirigeants présents sur le banc touche et de veiller à bien inscrire les numéros de licence et non les numéros de personne sur les feuilles de match papier en cas de dysfonctionnement de la tablette

ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS
1ère PHASE – SAISON 2026-2027

U17 - U16 – Accessions
à l'issue de la 1ère phase saison 2026 – 2027

Brassage (2X8 + 2X7) 30 équipes	Monte en Régional	0	
	Accéde à la Départemental 1	8	(1X8) 8 équipes
	Accède à la Départemental 2	22	(2X7 + 1X8) 22 équipes

Accessions à l'issue de la première phase : 2 premiers de chaque poule de Brassage
A l'issue de la seconde phase, une accession en Régional U18 R2

U15 – Accessions
à l'issue de la 1ère phase saison 2026 – 2027

Départemental 1 (1X8) 8 équipes	Maintien en départemental 1	6	Départemental 1 (1X8) 8 équipes
	Descend en Départemental 2	-2	
	Vient de départemental 2	2	

Départemental 2 (2X8) 16 équipes	Vient de départemental 1	2	Départemental 2 (2X8) 16 équipes
	Accède à la Départemental 1	-2	
	Descend en départemental 3	-4	
	Vient de départemental 3	4	

Départemental 3 (2X8 + 1X7) 23 équipes	Accède à la Départemental 2	-4	Départemental 3 (2X8 + 1x7) 23 équipes
	Vient de départemental 2	4	

A l'issue de la première phase, accèdent les premiers des 3 poules et le meilleur 2ème
A l'issue de la seconde phase, une accession en Régional U16 R2

Saison 2026 - 2027
U13 – Accessions et rétrogradations
à l'issue de la 1ère phase

Départemental 1 (2x8) 16 équipes	Monte en Régional U13 Critérium	-4	Départemental 1 (2X8) 16 équipes
	Descend en Départemental 2	-2	
	Vient de Départemental 2	6	
Départemental 2 (3x8) 24 équipes	Monte en Départemental 1	-6	Départemental 2 (3 x 8) 24 équipes
	Vient de Départemental 3	10	
	Vient de Départemental 1	2	
	Descend en Départemental 3	-6	
Départemental 3 (4X8 + 3X7) 53 équipes	Monte en Départemental 2	-10	Départemental 3 (7X7) 49 équipes
	Vient de Départemental 2	6	

REPORT DE MATCHS

Saison 2026-2027: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS

Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le *
U17/U16	A	6	21/11/26	79483602	Poitiers CEP (1)	Migné Auxances (1)	Arrêté municipal	28/11/26
U17/U16	B	6	21/11/26	79483628	Montmorillon (2)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Arrêté municipal	28/11/26
U17/U16	B	6	21/11/26	79483629	Vivonne (1)	Valdivienne (1)	Arrêté municipal	28/11/26
U15 D1	/	6	21/11/26	79483721	**Neuville (2)**	Buxerolles (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	28/11/26
U15 D2	B	6	21/11/26	79483751	Gj 3 Vallées 86 (1)	**Gj Foot Sud 86 (1)**	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	28/11/26
U15 D3	B	6	21/11/26	79559632	Valence en Poitou OC (1)	Gj Montasèvres (1)	Arrêté municipal	28/11/26
U15 D3	B	6	21/11/26	79559634	Montmorillon (1)	Vouneuil Béruges/Biard (2)	Arrêté municipal	28/11/26
U15 D3	C	6	21/11/26	79559672	St Savin/Vicq/Paizay (1)	Mirebeau (2)	Motif impérial	28/11/26
U13D1	B	6	21/11/26	79483901	Gj Espoir Sud Poitiers(1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	28/11/26
U13D2	C	6	21/11/26	79483986	Gj Espoir Sud Poitiers (2)	Poitiers Stade (3)	Arrêté municipal	28/11/26
U13D3	E	6	21/11/26	79536158	Gj VVM Chauvigny (4)	Valdivienne (1)	Arrêté municipal	28/11/26
U13D3	F	6	21/11/26	79484152	Valdivienne (2)	Mignaloux/Nieuil (2)	Arrêté municipal	28/11/26
U13D3	F	6	21/11/26	79484153	Gj Montasèvres (1)	Vouneuil Béruges (3)	Arrêté municipal	28/11/26
U13D3	G	6	21/11/26	79484180	Valence/Vivonne (1)	Poitiers CEP (2)	Arrêté municipal	28/11/26

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U17	D	3	17/10/26	79398720	Mirebeau/ASM (2)	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Coupe Gambardella	28/11/26

CHAMPIONNAT U17

Match n°79483619 : GJ Espoir Sud Poitiers (3) - GJ 3 Vallées 86 (1) en Brassage poule B du 07/11/26

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n°12 du 18/11/26) qui donne match perdu par pénalité (14-0, -1 point) à l'équipe du GJ Espoir Sud Poitiers (3) pour en donner le gain à l'équipe du GJ 3 Vallées 86 (1) (14-0, 3 points)

Match n°79483594 : Poitiers ASAC (1) - Buxerolles (2) en Brassage poule A du 07/11/26

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n°12 du 18/11/26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe du Buxerolles (2) pour en donner le gain à l'équipe du Poitiers ASAC (1) qui conserve les points et les buts marqués lors de la rencontre (2-0, 0 point)

Match n°79483655 : Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne/St Léger de Montbrillais (1) – Mirebeau/ASM (2) en poule C du 14/11/26

Demande du club de Mirebeau pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).
Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Mirebeau.

Match n°79483596 : Migné Auxances (3) - Poitiers ASAC (1) en U17 poule A du 14/11/26

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District, la Commission demande aux deux clubs à recevoir **avant le mardi 1er décembre 2026 :**

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- La composition du banc de touche
- Le nom du capitaine

- Les éventuelles blessures
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.
- Le nom des arbitres et du délégué

Dossier en instance.

FORFAIT

Match n° 79483627 : GJ Vallée des Légendes (1) – GJ Espoir Sud Poitiers (3) en poule B du 21/11/26

2ème forfait de l'équipe de GJ Espoir Sud Poitiers (3) (sans déplacement)

Amende de 25€ au club de **GJ Espoir Sud Poitiers**

CHAMPIONNAT U15

Match n° 79484205 : GJ Avenir 86 (1) – Châtellerault FC (1) en D2 poule A du 14/11/26

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n°12 du 18/11/26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe du Châtellerault FC (1) pour en donner le gain à l'équipe du GJ Avenir 86 (1) (3-0, 3 points)

Match n°79484206 : UCSE (1) - Neuville (3) en U15 en D2 en poule A du 14/11/26

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District, la Commission demande aux deux clubs à recevoir **avant le mardi 1er décembre 2026 :**

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- La composition du banc de touche
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.
- Le nom des arbitres et du délégué

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT U13

Match n°79483921 : Châtellerault SO (3) – Migné Auxances (2) en U13 D2 poule A du 07/11/26

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District, la Commission demande à recevoir **avant le mardi 1er décembre 2026 :**

- à l'arbitre officiel de la rencontre M. BAH Olivier :
  - Le score de la rencontre.
  - Les remplacements et les éventuelles sanctions
  - Les éventuelles blessures
  - Le nom des arbitres assistants et du délégué
- aux deux clubs
  - Le score de la rencontre.
  - La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
  - La composition du banc de touche
  - Le nom du capitaine
  - Les éventuelles blessures
  - Le nom des arbitres et du délégué

Dossier en instance.

CHALLENGE DANSAC U13

CHALLENGE DANSAC U13

TOUR 3 - Samedi 12 décembre 2026

RDV des équipes à 13h45 Début des rencontres à 14h30

A à Neuville (synthétique)
Neuville (3)
SO Châtellerault (2)
Naintré (2)
GJ Sud Haut Poitou (2)

B à St Eloi (synthétique)
Stade Poitevin (2)
Châtellerault FC (2)
Chasseneuil St Georges (1)
St Savin. Vicq. Paizay (1)

C à Buxerolles (synthétique)
Buxerolles (2)
GJ VVM Chauvigny (2)
GJ Val de Clouère (1)
Coussay les Bois (1)

D à St Benoit (synthétique)
GJ Vallée des Légendes (2)
Montmorillon (2)
GJ Espoir Sud Poitiers (2)
GJ Cap Haut Poitou (2)

U11 ET U7-U9

- Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.
- **L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30 pour les U11 et 10h pour les U7-U9.**

Les feuilles de plateaux et de licences à compléter sont sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes » et sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

RAPPEL :
Pour les clubs invités :

- De respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers.
- De préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés.
- **En cas de défection de prévenir le responsable du plateau et d'envoyer un mail au District.**
- De donner sa feuille de licences au club organisateur, avant le début du plateau

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la Commission se verra dans l'obligation de sanctionner :

-
- Envoi tardif des documents :10€ (renouvelé toutes les semaines jusqu'à réception)
- Non inscription de la licence : 10€/licence
- Participation d'un joueur non licencié : 62€
- Totalité des licences manquantes :50€

La licence dûment validée (par la Ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son Président.

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

Toute transmission tardive des documents demandés sera amendée et ce jusqu'à réception dès la deuxième journée (03/10/26).

Plateau U7-U9 / Phase 1

Documents manquants à envoyer au plus tard le 01/12/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.

Plateau du 03/10/2026 :

Secteur 8 à Valdivienne
La Commission demande au club **de Valdivienne** les documents suivants à recevoir pour le **01/12/26 :**

- Les feuilles de licences des joueurs U8-U9 présents au plateau
- La feuille bilan U9

Amende de 10€ au club de Valdivienne

Plateau du 07/11/2026 :

Secteur 3 à SO Châtellerault :
La Commission demande au club de **SO Châtellerault** les documents suivants à recevoir pour le **01/12/26** :
- Les feuilles de licences des joueurs des équipes présentes au plateau
- Les feuilles bilan U7 et U9

Amende de 10€ au club de SO Châtellerault

Plateau du 14/11/2026 :

Secteur 1 à Loudun :
La Commission demande au club de **Loudun** les documents suivants à recevoir pour le **01/12/26 :**
- La feuille bilan U7

Amende de 10€ au club de Loudun

Secteur 3 à Châtellerault FC :
La Commission demande au club de **Châtellerault FC** les documents suivants à recevoir pour le **01/12/26 :**
- Les feuilles de licences des joueurs de **Châtellerault Portugais** présents au plateau

Amende de 10€ au club de Châtellerault FC

Secteur 5 à Migné Auxances :
La Commission demande au club de **Biard** les documents suivants à recevoir pour le **01/12/26 :**
- Les feuilles de licences des joueurs de **Biard** présents au plateau

Amende de 10€ au club de Biard

Plateau du 21/11/2026 :

Secteur 3 à Thuré
La Commission demande au club de **Thuré Besse** les documents suivants à recevoir pour le **01/12/26 :**
- La feuille bilan U7
- Les feuilles de licences des joueurs U7 de tous les clubs présents au plateau (sauf celle du SO Châtellerault)
- La feuille de licences U9 du SO Châtellerault

Amende de 10€ au club de Thuré Besse

Secteur 5 à St Benoit
La Commission demande au club de **Biard** les documents suivants à recevoir pour le **01/12/26 :**
- Les feuilles de licences des joueurs U7 et U9 de **Biard** présents au plateau

Amende de 10€ au club de Biard

Secteur 8 à Sillars
La Commission demande au club de **Sillars** les documents suivants à recevoir pour le **01/12/26 :**
- La feuille bilan U9
- Les feuilles de licences des joueurs U7 des clubs de Sillars et de Valdivienne

Amende de 10€ au club de Sillars

Plateau U10-U11 / Phase 2

La Commission demande au club de bien inscrire le nom de l'équipe sur le document des licences

Documents manquants à envoyer au plus tard le 01/12/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents

FORFAIT

Plateau du 21/11/2026

En poule B à Nieuil l'Espoir : Forfait de Poitiers 3 Cités (1)
Amende de 15€ au club de **Poitiers 3 Cités**

En poule F à Nouaillé : Forfait de GJ Foot Sud 86 (1)
Amende de 15€ au club de **GJ Foot Sud 86**

En poule H à Dissay : Forfait de Châtellerault FC (3)
Amende de 15€ au club de **Châtellerault FC**

Documents manquants

Journée diversifiée n°2 du 07/11/2026 :

A Châtellerault FC :

La commission demande au **club de Châtellerault FC** les documents suivants avant le **01/12/26 :**
- Les feuilles de licences des joueurs des équipes présentes sur le plateau
- La feuille de résultat

Amende de 10€ au club de Châtellerault FC

Plateau du 21/11/2026 :

Niveau 2 – poule D site de Poitiers St Eloi (Stade Poitevin)

La commission demande aux **clubs de Buxerolles et Chasseneuil St Georges** les documents suivants avant le **01/12/26 :**
- Les feuilles de licences des joueurs présents sur le plateau

Amende de 10€ au club de **Buxerolles et Chasseneuil St Georges**

LICENCES MANQUANTES OU JOUEURS NON LICENCIÉS

Plateau U7-U9 / Phase 1

Plateau du 7/11/2026

Secteur 5 : GJ Vallée des Légendes (St Benoit)
Participation d'un joueur non licencié saison 2026-2027
Amende de 62€ au club de St Benoit

Secteur 6 : Stade Poitevin
Participation d'un joueur non licencié saison 2026-2027
Amende de 62€ au club de Stade Poitevin

Secteur 6 : Poitiers ASAC
Participation d'un joueur non licencié saison 2026-2027
Amende de 62€ au club de Poitiers ASAC

Secteur 7 : Vivonne
Participation d'un joueur non licencié saison 2026-2027
Amende de 62€ au club de Vivonne
2 licences manquantes
Amende de 20€ (2x10€) au club de Vivonne

Secteur 8 : Adriers
Participation d'un joueur non licencié saison 2026-2027
Amende de 62€ au club d'Adriers

Plateau du 14/11/2026

Secteur 5 : Ligugé
Participation d'un joueur non licencié saison 2026-2027
Amende de 62€ au club de Ligugé

Secteur 5 : Poitiers CEP
Participation d'un joueur non licencié saison 2026-2027
Amende de 62€ au club de Poitiers CEP

Plateau du 21/11/2026

Secteur 5 : St Benoit
Participation d'un joueur non licencié saison 2026-2027
Amende de 62€ au club de St Benoit

Secteur 6 : Stade Poitevin
Participation d'un joueur non licencié saison 2026-2027
Amende de 62€ au club de Stade Poitevin

Secteur 6 : Poitiers ASAC
Participation d'un joueur non licencié saison 2026-2027
Amende de 62€ au club de Poitiers ASAC

TRANSMISSION TARDIVE OU MANQUANTE

Amende de 20€

Match n°79483921 : **Châtellerault SO (3)** – Migné Auxances (2) en U13 D2 poule A du 07/11/26

Match n°79483596 : **Migné Auxances (3)** - Poitiers ASAC (1) en U17 poule A du 14/11/26

Match n°79484206 : **UCSE (1)** - Neuville (3) en U15 en D2 en poule A du 14/11/26

Match n°79483952 : **Châtellerault FC (2)** - GJ VVM Chauvigny (3) en U13 D2 poule B du 14/11/26

Amende de 10€

U11 Niveau 3 poule G site de Loudun du 21/11/26 à Loudun
Amende de 10€ au club de Loudun pour transmission tardive des documents

DIVERS

Courriel du club de Buxerolles : dossier transmis à la Commission de Discipline
Courriel GJ Val de Vonne : réponse faite par mail

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAULT **La Secrétaire : Patricia PATRAULT**

Réunion du Bureau du lundi 23 novembre 2026
Procès-verbal n°6

****

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. CHARON Gaël, GERMANAUD Laurent, PLAINCHAMP David

****

AUDITION

Considérant que le licencié n° 1916831610 est absent non excusé à l'audition.

Les licenciés n° 1129318377 et 1190369353, respectivement Président et référent arbitre du club, sont absents excusés pour l'audition.

Après étude des pièces versées au dossier ;

Jugeant en première instance ;

Considérant que la présente audition fait suite à la réception de deux rapports circonstanciés transmis par des accompagnateurs d'arbitre stagiaire, relatif à des faits présumés répréhensibles survenus le 1er novembre à Migné-Auxances et le 08 novembre à Poitiers ;

Considérant que la convocation de l'intéressé a été adressée conformément aux dispositions de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage relatif aux mesures administratives ;

Considérant que l'intéressé a adressé un premier courriel le 11/11/2026 à 9h50 annonçant son arrêt de l'arbitrage.

Considérant que l'intéressé a adressé un second courriel le 11/11/2026 à 19h30 revenant sur sa prise de décision d'arrêter l'arbitrage et de confirmer sa présence à l'audition prévue ce soir.

Considérant que le Président du club, après un échange téléphonique avec Bruno DUPUIS, Président de la commission départementale de l'arbitrage - dont les propos ont été confirmé par un courriel le 12/11/2026 à 18h22 – a précisé qu'il respectera la décision du bureau de la commission par rapport à ces comportements inappropriés.

Considérant l'article 39 – Mesures administratives :

« *Les Commissions de l'Arbitrage peuvent prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental, régional et / ou national.* »

Par ces motifs, le Bureau de la CDA prononce à l'encontre du licencié n° 1916831610 une radiation du corps arbitral, conformément à l'article 39 du Statut de l'Arbitrage.

Le dossier est transmis au Comité de Direction du District de la Vienne pour approbation.

Le Président,
Bruno DUPUIS

Le Secrétaire de séance,
Gaël CHARON

Réunion (par voie électronique) du mercredi 25 novembre 2026
Procès-verbal n° 13

****

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

****

Approbation du PV n° 12 (par voie électronique) du jeudi 18 novembre 2026 sans modification.

****

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

ACG Foot Sud 86
Antran
Aslonnes
ASM
Availles en Châtellerault
Beaumont St Cyr
Biard
Blanzay
Boivre
Brion St Secondin
Buxeuil
Cenon / Vouneuil
Cernay St Genest L'Envigne
Champigny
Chatain
Château Larcher
Châtellerault FC
Châtellerault Réunionnais
Châtellerault SO
Chauvigny
Cissé
Coussay les Bois
Dienné
Dissay
FC 3 vallées 86
Fleuré
GJ Espoir Sud Poitiers
GJ VVM Chauvigny
Ingrandes
Jaunay Marigny
Leigné sur Usseau
Leignes sur Fontaine
Les Ormes
Lusignan
Lussac
Migné Auxances
Mirebeau
Montmorillon
Naintré
Neuville
Nieuil l'Espoir
Nord Vienne / Les 3 Moutiers
Nouaillé
Payroux Charroux Mauprévoir
Poitiers Asac
Poitiers Gibauderie
Poitiers Stade
Rouillé
Sèvres Anxaumont
Sillars
Sommières St Romain
St Benoît
St Julien l'Ars
St Léger de Montbrillais
St Maurice Gençay
St Savin St Germain
St Saviol
Usson l'Isle / Availles Limouzine
Valdivienne
Valence en Poitou OC
Vallée du Salleron
Vicq sur Gartempe
Vivonne
Vouillé / Latillé
Vouneuil Béruges

Attention
- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

****

De plus en plus de réserves sont posées avec des griefs qui ne sont pas assez précis pour être étudiées par la Commission.

Lorsqu'elles sont confirmées avec les bons motifs, elles sont transformées en réclamation et sont étudiées mais la conséquence sportive n'est pas la même.

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 3 : **nombre de mutés supérieur à celui autorisé**.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ……. capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ……. formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ……, pour le motif suivant : sont inscrits plus de *** joueurs mutés.

*** à compléter selon la situation du club mis en cause vis à vis du statut de l'arbitrage publié en fin de saison précédente pour les seniors (0, 2, 4, 6 voire 7) ou la catégorie et effectif réduit (4).

R 4 : **nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé**.

*Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ……. capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ……. formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ……, pour le motif suivant : sont inscrits plus de *** joueurs mutés hors période.*

*** *à compléter selon la catégorie (Jeunes : 1 ou Seniors : 2)*

R 5 : **participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.**

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ……. capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ……. formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ……, pour le motif suivant : des joueurs du club de …… sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

R 11 : **participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.**

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ……. capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ……. formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ……, pour le motif suivant : le joueur/ les joueurs NOM PRÉNOM participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

****

OUVERTURES DE DOSSIERS

Match n° 78982514 : Leigné sur Usseau (2) – Ingrandes (3) en Départemental 5 poule B du 22/11/26
Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

DOSSIER en INSTANCE

Match n° 79484206 : Cernay St Genest L'Envigne (1) - Neuville (3) en U15 Départemental 2 poule A du 14/11/26
Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 78803940 : ACG Foot Sud 86 (2) – Aslonnes (1) en poule E du 22/11/26
Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre (22/11/26 à 22h29) pour suspicion d'usurpation d'identité d'un joueur du club d'Aslonnes.
La Commission demande des rapports, sur la présence du joueur Steven DUBOIS sous l'identité du joueur Jordan DUBOIS, à recevoir avant le mercredi 02 décembre 2026 :

Pour le club d'ACG Foot Sud 86 :
M. Laurent GAILLARD (Président du club)

M. Anthony VIDEAUD (joueur n° 7 et capitaine)
M. Sébastien PASQUET (banc de touche)
M. Arnaud LHOUMEAU (banc de touche)
aux licenciés susceptibles de fournir des rapports et/ou des photos de la rencontre.

Pour le club d'Aslonnes :
M. Kévin ROCHEREAU (Vice-Président du club et banc de touche)
M. Maxime BOUTET (joueur n° 13 et capitaine)
Mme Elodie GUERIN (banc de touche)
M. Jordan DUBOIS (joueur n° 4)
M. Steven DUBOIS (joueur en cause).

Pour le club de Fleuré (match de Coupe Jolliet Rousseau) :
M. Jérome SELLIER (Président du club et joueur n° 1)
M. Maxime LAMOTHE (joueur n° 8 et capitaine)
M. Sébastien GABILLAT (banc de touche)
aux licenciés susceptibles de fournir des rapports et/ou des photos de la rencontre.

Pour M. Azeddine RIADI (arbitre officiel de Fleuré-Aslonnes en Coupe Jolliet-Rousseau) :
Sur l'appel des joueurs et sur la présence éventuelle du joueur Steven DUBOIS sous l'identité du joueur n°1 Jordan DUBOIS.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 78856256 : Poitiers Asac (3) – Champigny (1) en poule F du 22/11/26
Match arrêté à la 42ème minute, mention portée sur la feuille de match informatisée.
La Commission demande des rapports sur l'arrêt et l'issue de la rencontre à recevoir avant le mercredi 02 décembre 2026 :

Pour le club de Poitiers Asac :
M. Claude BRUNET (Président du club)
M. Jean DJEDJE (Arbitre bénévole)
M. Keita BAH (joueur n° 8 et capitaine)
M. Jonathan NZIENGUI DOUKAGA (banc de touche)

Pour le club de Champigny :
M. Cyril PAIN (Président du club et banc de touche)
M. Baptiste BEAUPEU (joueur n° 10 et capitaine)
Mme Tiphany RABALLAND (banc de touche)

Dossier en instance.

U17

Match n° 79483579 : Poitiers Asac (1) – GJ Montasèvres (1) en Brassage poule A du 19/09/26 reporté le 31/10/26
Courriel de Réclamation du club de Poitiers Asac (02/11/26 à 10h12) sur l'identité, la qualification et la participation des joueurs : Joseph WILLIAMS et Mohamedamine OUSHIL.

Considérant que la réponse de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine évoque une erreur partagée entre le club de Sèvres-Anxaumont et le service des licences.

Considérant qu'aux dates d'enregistrement des licences, les 01 et 12/07/26, le club de Sèvres-Anxaumont n'avait pas à obtenir l'accord du club quitté.

Considérant l'article 39 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine
Limitation des changements de clubs des jeunes U6 à U16
Conformément à l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F. et à l'exception des cas particuliers prévus dans ces règlements, le changement de club, en période normale ou hors période, de plus de 2 joueurs ou joueuses d'un même club ou d'un Groupement de Jeunes et de la même catégorie d'âge de U6 à U16, au bénéfice d'un autre et même club ou d'un autre Groupement de Jeunes est interdit, ceci dans l'intérêt des clubs et la pérennité des équipes.

Considérant l'article 99.3 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football
Les Ligues régionales peuvent toujours intervenir ou interdire les changements de club des jeunes qu'elles jugeraient abusifs pour l'intérêt des clubs.

Considérant qu'après vérification de la liste des licenciés U16 et U17 des clubs de Montamisé et Sèvres-Anxaumont, qu'aucun autre joueur de ces catégories n'est muté.

Par ces motifs, donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de GJ Montasèvres (3) sans en attribuer le gain à l'équipe de Poitiers Asac (1) qui conserve les points et les buts marqués lors de la rencontre (0-0, 0 point).
Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.
Dossier classé.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 78803942 : Usson l'Isle / Availles Limouzine (2) – Lusignan (2) en Départemental 4 poule E du 22/11/26
- Match n° 78804295 : Bonneuil-Matours (1) – St Julien L'Ars (2) en Départemental 4 poule F du 21/11/26
- Match n° 78858532 : Senillé St Sauveur (2) – Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (2) en Départemental 5 poule B du 21/11/26
- Match n° 78856459 : Blanzay (2) - Rouillé (3) en Départemental 5 poule H du 22/11/26

DIVERS

Courriels des clubs de : Châtellerault Fc, Smarves Iteuil, Saulgé, St Maurice Gençay, Thuré Besse :
Réponses par courriel.

****

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définit à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 119 €.

Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2026/2027

Stage Détection/Sélection U13 et U12 Filles

CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueuses.

MERCREDI 2 DECEMBRE 2026

à VOUNEUIL-sous-BIARD

(Stade des Arches – 86580 – Pouzioux-la-Jarrie)

Rendez-vous à 14h15 précises – (fin prévue vers 16h45)

Terrain en Herbe

Liste des 24 joueuses convoquées

	Nom	Prénom	CLUB	Poste
1	ANGLADA	MANON	AM.S. POUILLE TERCE	M
2	BELHADJ	INES	STADE POITEVIN F. C.	A
3	BENHALIMA	JADE	C.S DISSAY	G
4	BERTIN	LEELOU	STADE POITEVIN F. C.	A
5	BOUE	MAXINE	FOOTBALL CLUB VOUNEUIL BÉRUGES	G
6	BOURINEAU	ANAHIDE	FOOTBALL CLUB VOUNEUIL BÉRUGES	M/A
7	BRANLE	LOUNA	ET. S. LA PALLU	D
8	CHARTRIN	ANNA	U.ET.S. MONTMORILLON	D
9	DAUBA	LUCIE	C.A. NEUVILLE	M
10	DHAMPIRAJ	MEDINA	STADE POITEVIN F. C.	M
11	ECAULT	MARGAUX	U.S. MELUSINE LUSIGNAN	D
12	GUEDON	LEHANA	U.S. MELUSINE LUSIGNAN	A
13	IAECK	LOLA	U.S. ANTOIGNE	M/A
14	MAIKOOUVA	CATTLEYA	C.A. NEUVILLE	M
15	MAILLOT	MYAH	C.A. NEUVILLE	A
16	RUFFIN	MAEVA	STADE POITEVIN F. C.	M

INFORMATIONS DIVERSES

17	SIMON	JULIE	U.S. CHAUVIGNY	D
18	TAINE	LOUISE	STADE POITEVIN F. C.	G
19	TERRIEUX	MARINA	E.S. BUXEROLLES	D
20	TSIBANGU GAPIER	MAYLISS	STADE POITEVIN F. C.	D
21	LEGRAND	EMMY	U.S. CHAUVIGNY	M

En plus, 3 joueuses U12 convoquées				
	Nom	***Prénom***	***CLUB***	***Poste***
1	CHAN TUNG BLI	SARAH	STADE POITEVIN F. C.	D
2	BOUNOU	MALEK	U.S. ANTOIGNE	M/A
3	BARDET	SHANNA	UCSE	D

Chaque joueuse devra se munir :
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas été déjà fournie)
- de son équipement complet de football
- d'une gourde

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter Anthony ALLOUIS, CTD PPF 86, au 0644283394.

INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :
E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- **A PARTICIPER pour la saison 2026-2027 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.**
- **J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.**
- **JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.**

Fait

Le :

Signature :

ATTENTION : ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : https://foot86.fff.fr/

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE **saison 2026/2027**

Centre de Perfectionnement Sportif U12 - U13 Gardiens de buts

CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs gardiens de buts U12 - U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

Lundi 5 octobre	**Stade Serge Delhumeau** **De Neuville de Poitou (86170)** **18h30 à 19h45** **(rendez-vous 18h15)**
Lundi 2 novembre	
Lundi 16 novembre	
Lundi 30 novembre	
Lundi 7 décembre	
Lundi 4 janvier	
Lundi 18 janvier	
Lundi 1er février	
Lundi 1er mars	
Lundi 15 mars	
Lundi 5 avril	

Objectifs des « C.P.S » :

- *Valoriser le comportement et les compétences des joueurs*
- *Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales*
- *Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres*
- *Profiter des séances et des conseils avisés*
- *Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable*
- *Préparer les joueurs aux détections futures*

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueurs devra se munir :

- de son équipement complet de gardien de but
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe ***(à fournir lors de la 1ère séance)***
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie ***(à fournir lors de la 1ère séance)***

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement
Mr MARTIN Johan (06 44 18 89 15) ou SAVIGNY Christian (06 88 33 44 20)

INFORMATIONS DIVERSES

Liste des joueurs U12 - U13 convoqués

1	AUGRAS Louison	GJ VAL DE VONNE	
2	BERNERON Théo	GJ VVM CHAUVIGNY	
3	BOUTIN Charly	FC VOUNEUIL BERUGES	
4	DORET Raphaël	STADE POITEVIN	
5	LECLERC Elliot	GJ CAP HAUT POITOU	
6	TAINE Louise	STADE POITEVIN	
7	ANDRAULT Lenny	GJ CAP HAUT POITOU	
8	BROHET Quentin	FC VOUNEUIL BERUGES	
9	CHARPENTIER Corentin	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
10	GARDILLE Antoine	GJ VALLEE DES LEGENDES	
11	JOUTEUX Sacha	GJ VVM CHAUVIGNY	
12	LAMOUREUX Adan	GJ VVM CHAUVIGNY	

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél : E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER pour la saison 2026-2027 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.**
- **J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.**
- **JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.**

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :
ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : https://foot86.fff.fr/

CHARTE de FONCTIONNEMENT du CENTRE de PERFECTIONNEMENT SPORTIF

saison 2026 / 2027

Le fait d'être admis dans le Centre de Perfectionnement Sportif du District de football de la Vienne (C.P.S) entraîne l'adhésion aux règles énoncées ci-dessous :

ARTICLE 1 :
La responsabilité du C.P.S est confiée au Conseiller Technique Départemental responsable du « Plan de Perfectionnement Fédéral ».
Il coordonne une équipe éducative compétente et motivée, essentielle au développement du projet.

ARTICLE 2 :
La participation des joueurs/es à tous les entraînements, stages et matchs organisés dans le cadre du P.P.F est obligatoire (ou très fortement préconisée).
Il ne sera admis d'absence(s) que pour une raison réelle et sérieuse (dans des limites raisonnables), justifiée(s) au préalable auprès de l'éducateur responsable de la séance.

ARTICLE 3 :
Le C.P.S fonctionnera jusqu'à une date butoir que les jeunes doivent absolument respecter.
Les éducateurs se réservent toutefois le droit, en cours de saison, de réduire les effectifs pour des raisons pédagogiques, voire disciplinaires.

ARTICLE 4 :
Le C.P.S offre à des jeunes joueurs/es un complément de pratique et d'enseignement du Football.
Les séances d'entraînement dans le cadre des horaires du C.P.S ne peuvent en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire des entraînements clubs, mais elles viennent le compléter.

ARTICLE 5 :
L'esprit de groupe et de travail doit primer tout au long des séances, des matchs et des stages du C.P.S. Quiconque oublierait ce principe réduirait ses chances de réussite… Le travail doit être mené au maximum des possibilités.

ARTICLE 6 :
La situation des joueurs/es pourra être réétudiée en cours de saison sportive. Le non-respect de cette charte peut entraîner une éviction du groupe.

ARTICLE 7 :
Dans l'ensemble des activités propres au C.P.S, joueurs/es et éducateurs représentent le District de la Vienne de Football. Ils doivent lui faire honneur par leur esprit et leur comportement.

Signature du jeune joueur(se) : **Signature de l'éducateur :** **Signature des parents ou du tuteur légal :**

IMPORTANT :
Ce document signé est à remettre au responsable des C.P.S, Anthony ALLOUIS ou au responsable « Gardien de Buts », Christian SAVIGNY ou Johan MARTIN dès le premier rassemblement.